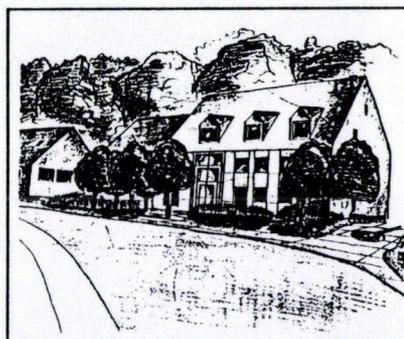
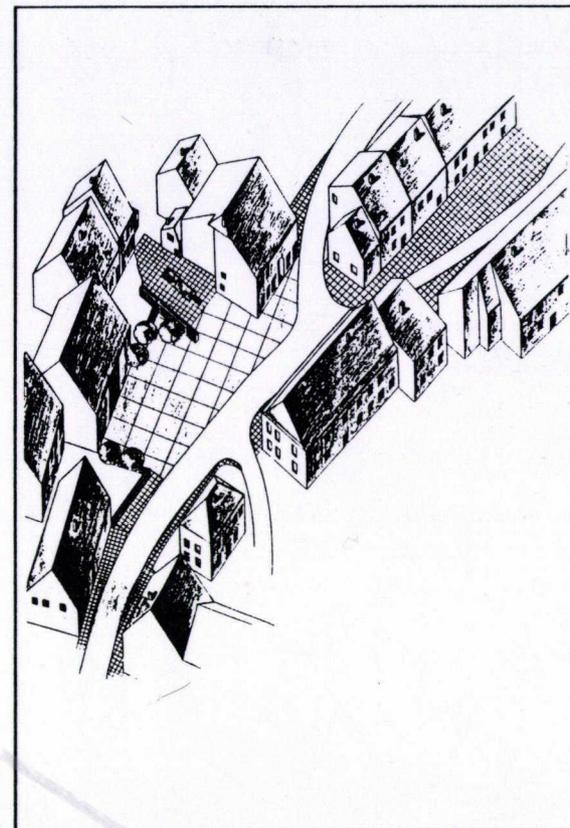
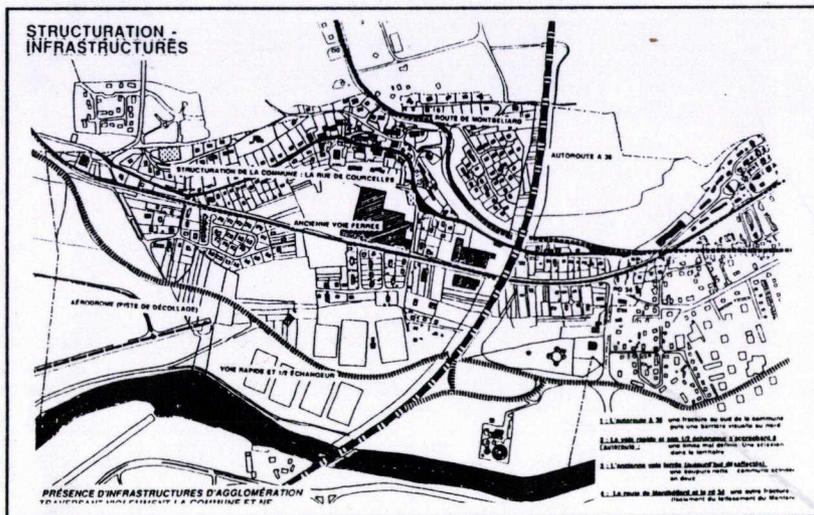


COMMUNE D'ARBOUANS



JUILLET 1995

RAPPORT DE SYNTHÈSE

URB
007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3	ORIENTATIONS GÉNÉRALES	
APERÇU HISTORIQUE	5	GRANDES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT	45 - 73
ETUDE URBAINE	7 - 23	I - AFFIRMER L'IDENTITÉ DE LA COMMUNE EN METTANT EN VALEUR SON CENTRE	47 - 51
SITUATION	9	1 - Les réflexions préalables à la reconquête du centre	47
INSCRIPTION DANS LE SITE	11	2 - Les concepts d'aménagement pour la mise en valeur du centre	51
LIMITES	13	II - ETABLIR DES LIAISONS PUIS DES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS FRAGMENTS DE LA COMMUNE	53 - 61
STRUCTURATION - INFRASTRUCTURES	15	1 - Une future piste cyclable comme lien unificateur entre les 2 grandes parties de la commune	53
CONSTITUTION	17	2 - Densifier pour unifier, contenir le mitage	59
TYPOLOGIE	19	III - DES ENJEUX D'AGGLOMÉRATION SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMMUNAL	63 - 67
SYNTHÈSE	21 - 23	1 - De nouvelles fonctions urbaines pour la voie rapide	63
Les atouts	21	2 - La recomposition paysagère de l'entrée Sud du DUPM par le 1/2 échangeur d'ARBOUANS	67
Les faiblesses	23	IV - LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU VIEUX VILLAGE	69 - 73
ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE	25 - 43	1 - Un schéma de principe d'aménagement	69
CONTEXTE GÉNÉRAL	27	2 - Les propositions de projets	73
POPULATION	29	SYNTHÈSE	81
ECONOMIE	31 - 33		
EQUIPEMENTS ET COMMERCES	35		
LE PARC DE LOGEMENTS	37 - 41		
AXES D'ORIENTATION	43		



INTRODUCTION _____

La commune d'ARBOUANS, de par sa position enviable au sein du DUPM, doit savoir tirer parti de cet atout et orienter son évolution urbaine dans ce sens. La présente étude s'y emploie. Elle définira au préalable les éléments d'analyse incontournables pour ensuite établir les orientations jugées les plus cohérentes à son bon développement.



CADASTRE 1835

APERÇU HISTORIQUE

La genèse :

Le site originel d'ARBOUANS au pied de coteaux et de falaises largement ouvert sur la plaine du Doubs au Sud était propice à une installation humaine.

Le vieux hameau pu s'y développer en toute quiétude. Les premières extensions quant à elles durent s'accrocher aux flancs des coteaux (XIX^{ème}, XX^{ème} siècle).

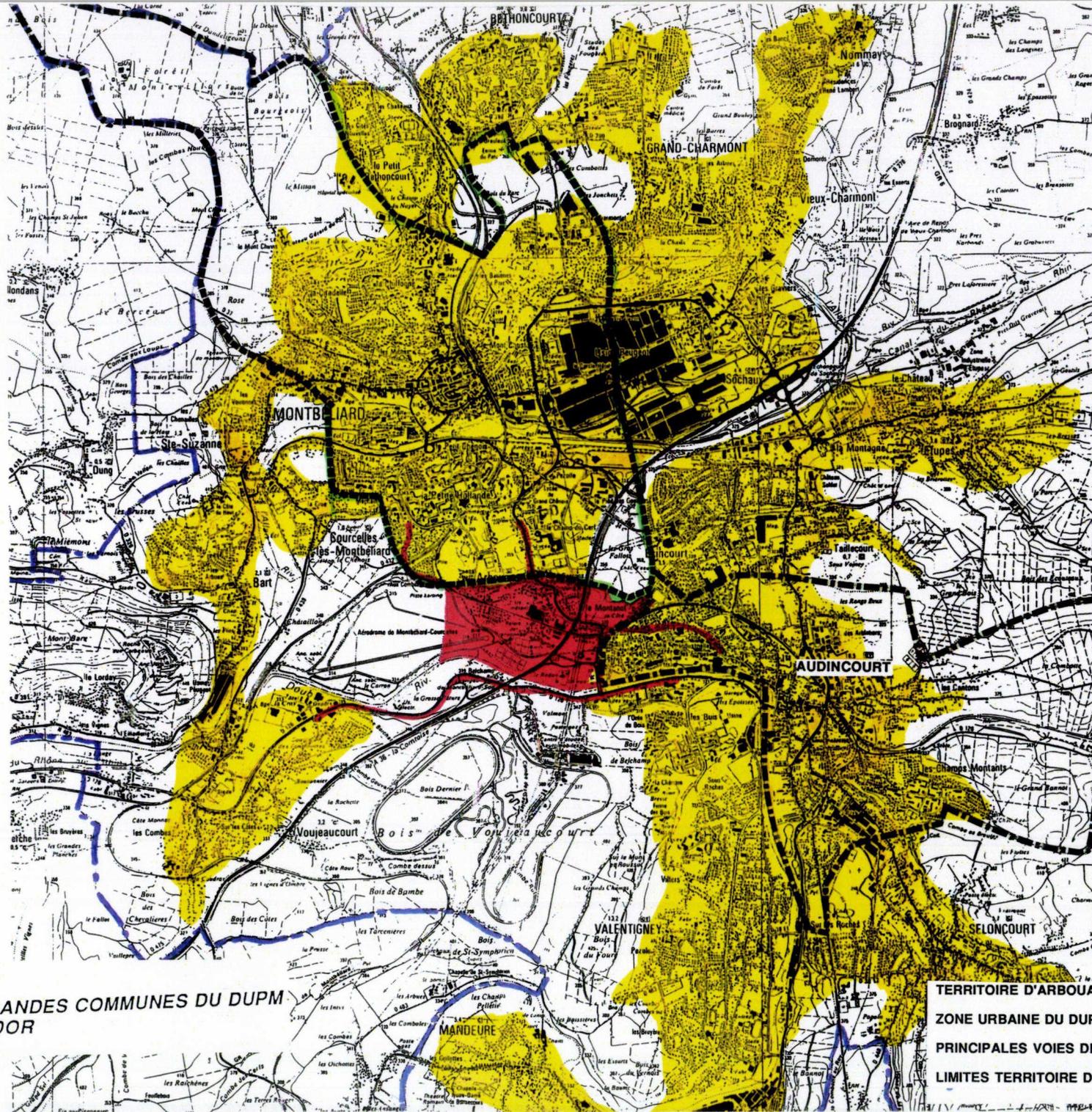
A partir des années 1950, l'expansion incontrôlée :

Le développement important du DUPM à partir des années 1950, fut en partie néfaste pour ARBOUANS, dont le territoire fut alors entaillé puis morcelé par différentes infrastructures d'agglomération et par l'autoroute A36 (passage au dessus de la mairie).

La commune devait organiser son développement entre ces différentes infrastructures sans pouvoir tisser des liens homogènes entre les diverses implantations.

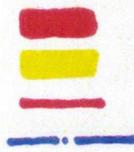
ETUDE
URBAINE

SITUATION



ENTRE LES DEUX GRANDES COMMUNES DU DUPM
 POSITION DE CORRIDOR
 ESPACE TAMPON

- TERRITOIRE D'ARBOUANS
- ZONE URBAINE DU DUPM
- PRINCIPALES VOIES DE LIAISONS
- LIMITES TERRITOIRE DUPM



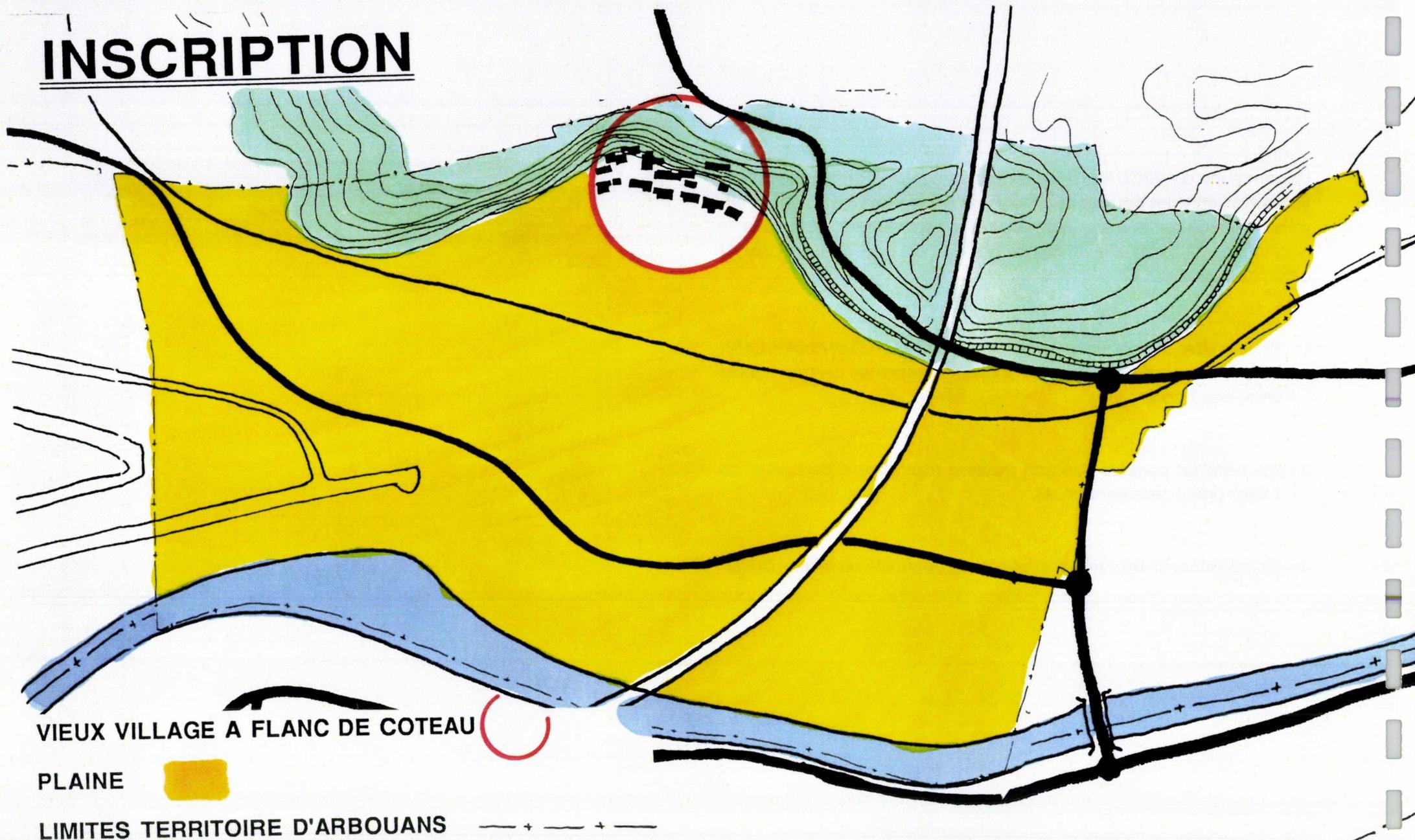
SITUATION

La commune d'ARBOUANS se situe au centre géographique du DUPM. Sa position entre les deux communes les plus importantes de l'agglomération renforce cette situation privilégiée et relativement stratégique. Néanmoins, la commune ne profite pas de cette position enviable et ce à plusieurs titres :

Une situation privilégiée qui pourtant ne profite pas à la commune.

- 1 - Elle demeure un espace tampon entre MONTBELIARD et AUDINCOURT qui n'assure pas de véritables continuités urbaines ou paysagères entre ces 2 communes.
- 2 - Elle reste un corridor que l'on traverse rapidement pour relier les 2 villes précédemment citées.
- 3 - Elle constitue un lieu de transit et non de centralité au sein du DUPM.

INSCRIPTION



VIEUX VILLAGE A FLANC DE COTEAU

PLAINE

LIMITES TERRITOIRE D'ARBOUANS

INSCRIPTION DANS LE SITE

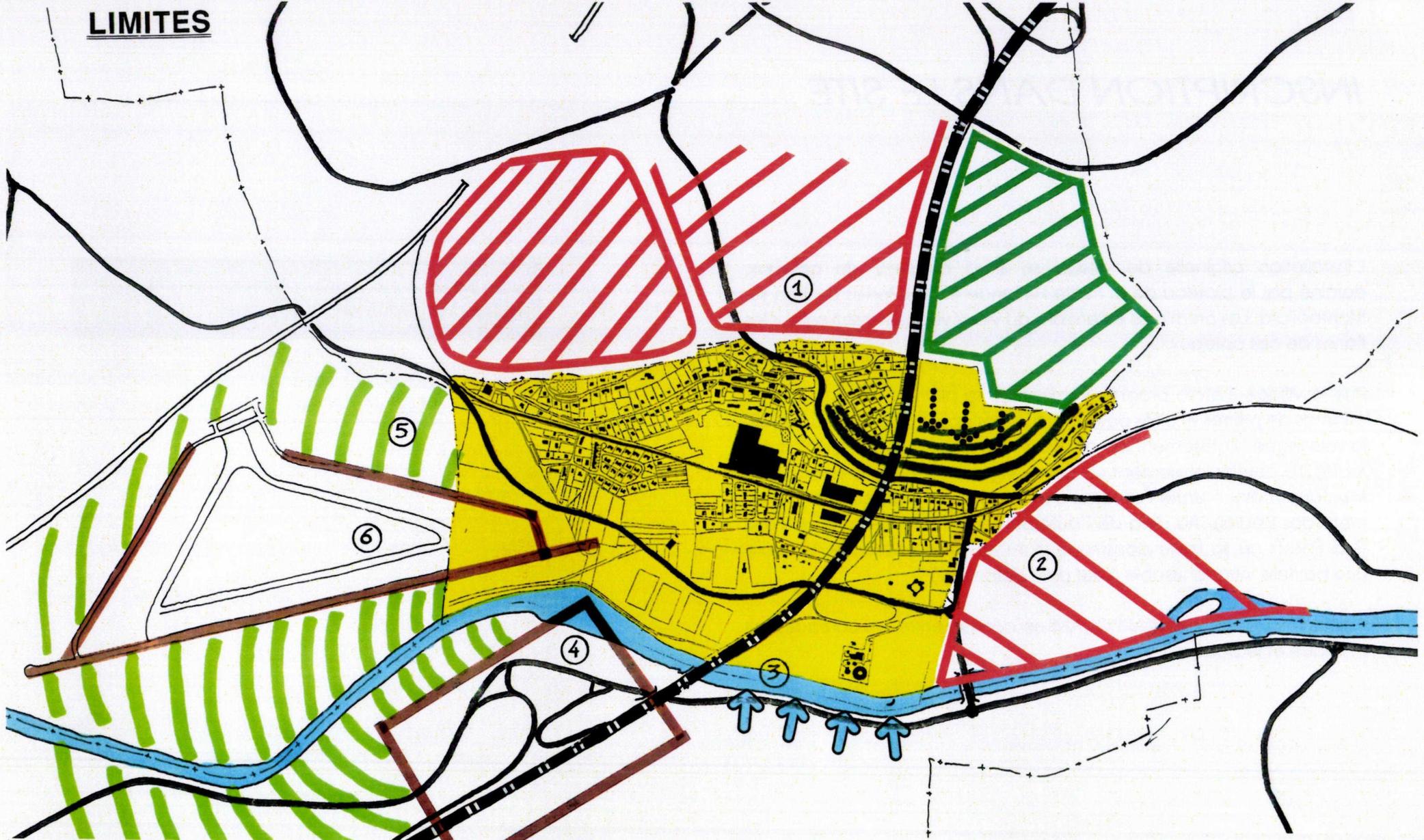
L'installation originelle du village se situa au pied de coteaux, dominé par le plateau de la Petite Hollande et des Portes du Jura sur Montbéliard. Les premières extensions du vieux village s'inscrivirent sur les flancs de ces coteaux.

Puis le village s'étale progressivement sur la plaine (lotissements des champs de pierres et cités ouvrières, rue des courts champs, au Sud de la voie ferrée, Lotissement rue des écoles et Cité Keller à l'Est de l'autoroute). Le dernier lotissement en date s'implanta sur le site vallonné du Montanot coincé entre l'autoroute et la route de Montbéliard (lotissement des Essarts). Au delà de l'autoroute subsiste le site enclavé des Gros Fallots où sa limite constituée par une falaise abrupte demeure une barrière infranchissable (sauf par l'autoroute).

Aujourd'hui, le territoire d'ARBOUANS est compris entre ces coteaux, puis la falaise et le Doubs.

***Une bonne inscription originelle dans le site,
puis une dispersion sur la plaine.***

LIMITES



INSCRIPTION - LIMITES

- ORIGINE DE L'INSTALLATION : A FLANCS DE COTEAUX PUIS SUR LA PLAINE DU DOUBS
- TERRITOIRE COMPRIS ENTRE COTEAUX ET RIVIERE
- LIMITES TERRITORIALES FICTIVES
- LIMITES URBAINES FLOUES

- 1 MONTBELIARD (PORTES DU JURA - LYCÉE VIETTE - GROS PIERRON)
- 2 AUDINCOURT
- 3 LE DOUBS
- 4 1/2 ÉCHANGEUR MONTBELIARD SUD
- 5 PLAINE DU DOUBS
- 6 AÉRODROME

LIMITES

La notion de limite est importante en urbanisme puisqu'elle permet de comprendre et d'appréhender la globalité d'une commune.

Le problème est d'autant plus préoccupant pour ARBOUANS où les limites sont aujourd'hui floues et fictives.

Ainsi, les limites urbaines de la commune sont très confuses au Nord et à l'Est :

- 1 - Avec MONTBELIARD entre le site de la ZAC des Portes du Jura (lotissement du hameau des vergers) et la continuité de la rue des Vignottes proche du nouveau cimetière.
- 2 - De nouveau avec MONTBELIARD (tissu lâche et phénomène de mitage) et le lotissement des Essarts.
- 3 - Avec AUDINCOURT où le tissu communal d'ARBOUANS (en l'occurrence la cité Keller) pénètre dans cette commune où participe à la constitution chancelante du front bordant la CD 34A (un côté de l'avenue est sur ARBOUANS, l'autre sur AUDINCOURT).

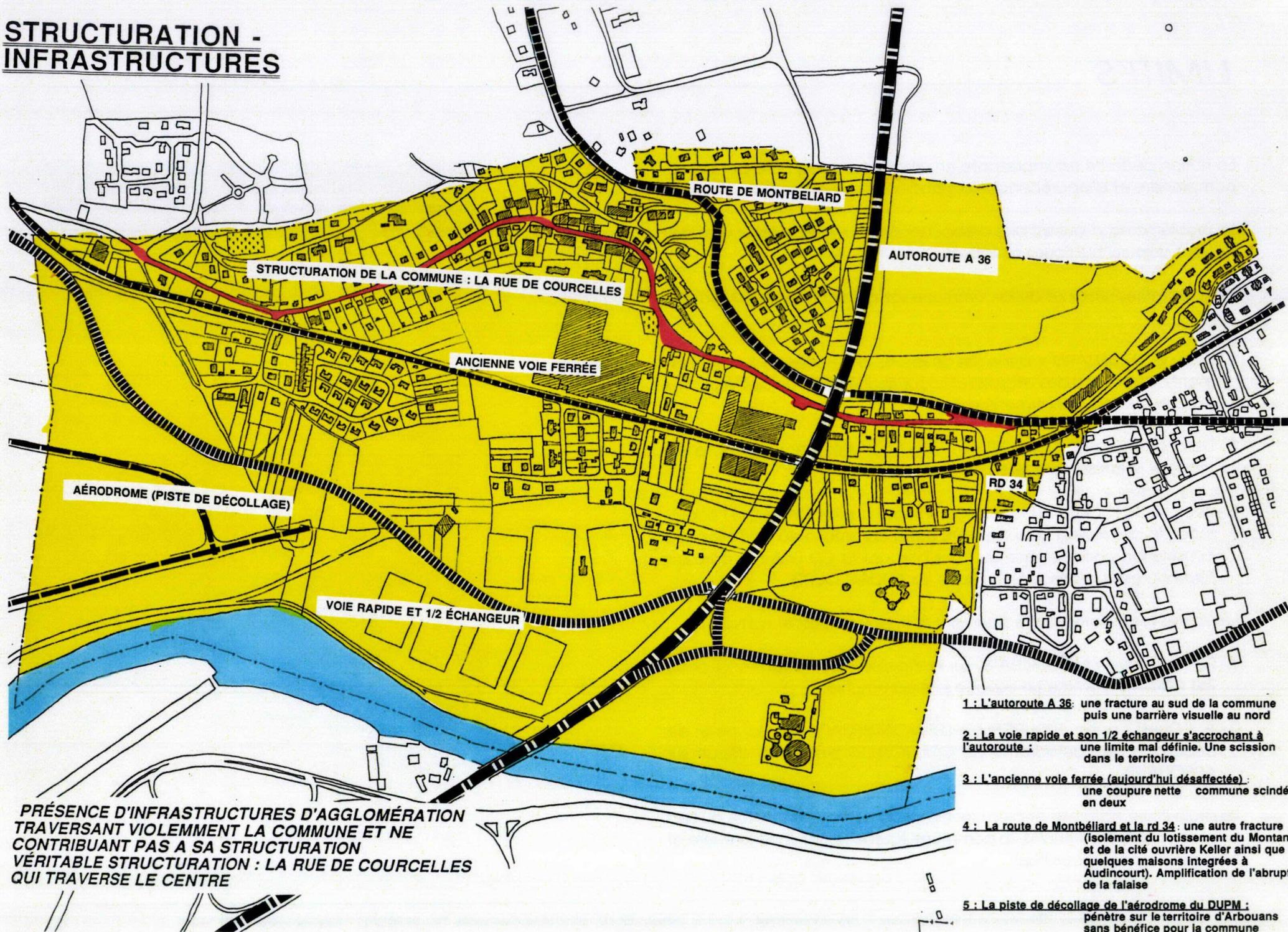
Les limites territoriales sont également fictives à l'Ouest et au Nord :

- 1 - Au Nord, avec MONTBELIARD sur le site des Gros Pierrons qui par ce fait s'affirme comme un espace intercommunal.
- 2 - A l'Ouest, avec COURCELLES-LES-MONTBELIARD où la piste de décollage de l'aérodrome de COURCELLES prend son départ sur ARBOUANS.

La seule limite naturelle et bien définie de la commune se situe au Sud avec le Doubs. Néanmoins, la commune tourne le dos à cette rivière et n'en profite pas aujourd'hui.

Des limites urbaines floues, des limites territoriales fictives.

STRUCTURATION - INFRASTRUCTURES



**PRÉSENCE D'INFRASTRUCTURES D'AGGLOMÉRATION
TRAVERSANT VIOLEMMENT LA COMMUNE ET NE
CONTRIBUANT PAS A SA STRUCTURATION
VÉRITABLE STRUCTURATION : LA RUE DE COURCELLES
QUI TRAVERSE LE CENTRE**

- 1 : L'autoroute A 36 : une fracture au sud de la commune puis une barrière visuelle au nord
- 2 : La voie rapide et son 1/2 échangeur s'accrochant à l'autoroute : une limite mal définie. Une scission dans le territoire
- 3 : L'ancienne voie ferrée (aujourd'hui désaffectée) : une coupure nette commune scindée en deux
- 4 : La route de Montbéliard et la rd 34 : une autre fracture (isolement du lotissement du Montant et de la cité ouvrière Keller ainsi que de quelques maisons intégrées à Audincourt). Amplification de l'abrupt de la falaise
- 5 : La piste de décollage de l'aérodrome du DUPM : pénètre sur le territoire d'Arbouans sans bénéfice pour la commune

STRUCTURATION - INFRASTRUCTURES

La présence d'infrastructures d'agglomération qui traversent "violemment" le territoire d'ARBOUANS demeure l'un des contrastes les plus saisissants du DUPM (autoroute au-dessus de la Mairie).

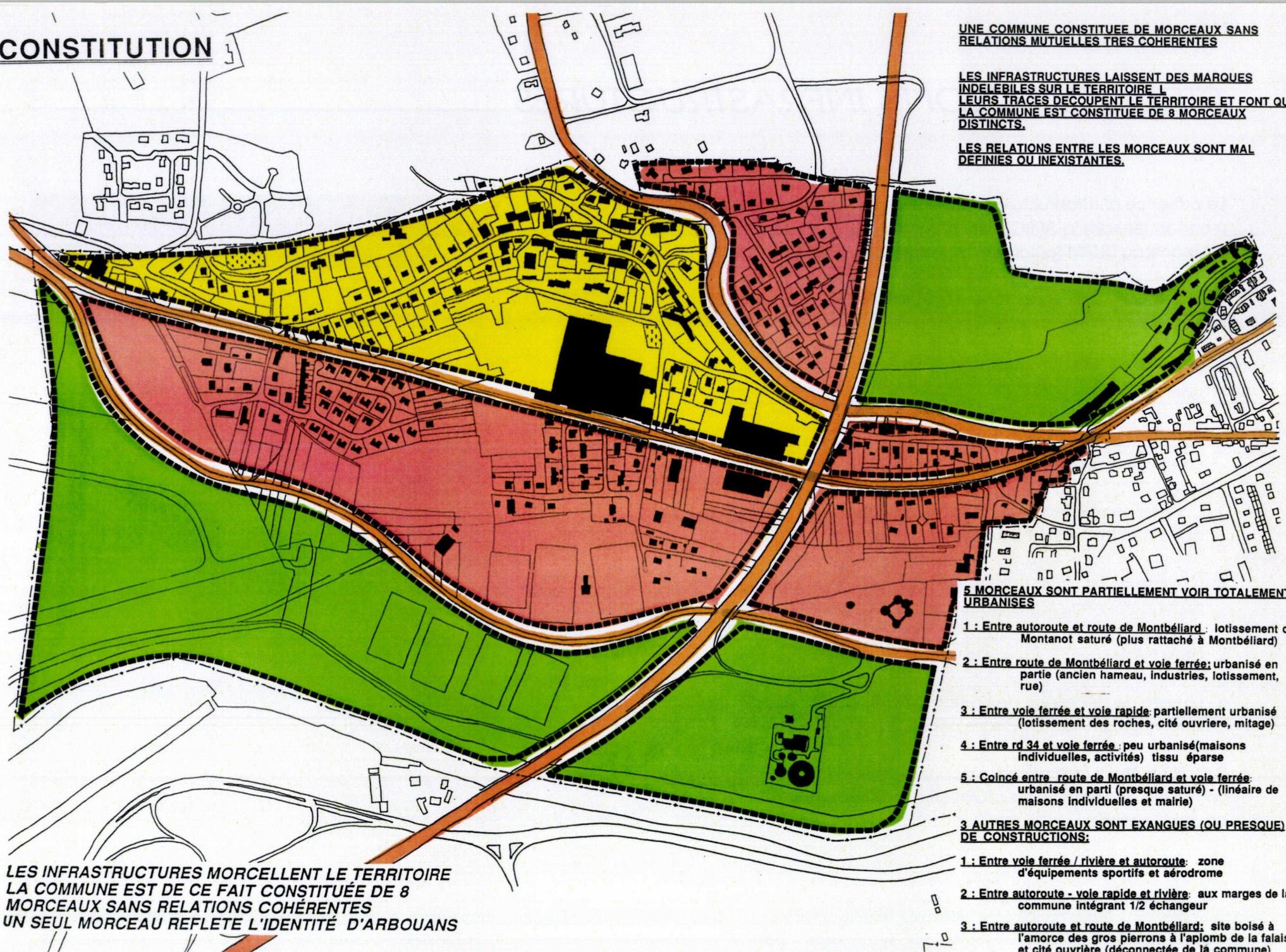
La commune subit le poids de ces infrastructures hors échelle et trop lourdes pour son territoire qui sont :

- 1 - L'autoroute A 36 : une fracture au Sud de la commune puis une barrière visuelle au Nord.
- 2 - La voie rapide et son 1/2 échangeur s'accrochant à l'autoroute : une limite mal définie. Une scission dans le territoire.
- 3 - L'ancienne voie ferrée (aujourd'hui désaffectée) : une coupure nette qui scinde la commune en deux.
- 4 - La route de MONTBELIARD et la RD 34 : une autre fracture (isolement du lotissement du Montanot et de la cité ouvrière Keller ainsi que de quelques maisons intégrées à AUDINCOURT). Amplification de l'abrupt de la falaise.
- 5 - La piste de décollage de l'aérodrome du DUPM : elle pénètre dans le territoire d'ARBOUANS sans bénéfice pour la commune.

Ces différentes infrastructures ne contribuent pas à la structuration de la commune. Sa véritable structuration demeure la rue de Courcelles qui traverse le centre.

ARBOUANS subit le poids d'infrastructures trop lourdes pour son territoire.

CONSTITUTION



UNE COMMUNE CONSTITUEE DE MORCEAUX SANS RELATIONS MUTUELLES TRES COHERENTES

LES INFRASTRUCTURES LAISSENT DES MARQUES INDELEBILES SUR LE TERRITOIRE L LEURS TRACES DECOUPENT LE TERRITOIRE ET FONT QUE LA COMMUNE EST CONSTITUEE DE 8 MORCEAUX DISTINCTS.

LES RELATIONS ENTRE LES MORCEAUX SONT MAL DEFINIES OU INEXISTANTES.

5 MORCEAUX SONT PARTIELLEMENT VOIR TOTALEMENT URBANISES

- 1 : Entre autoroute et route de Montbéliard : lotissement du Montanot saturé (plus rattaché à Montbéliard)
- 2 : Entre route de Montbéliard et voie ferrée: urbanisé en partie (ancien hameau, industries, lotissement, rue)
- 3 : Entre voie ferrée et voie rapide: partiellement urbanisé (lotissement des roches, cité ouvrière, mitage)
- 4 : Entre rd 34 et voie ferrée : peu urbanisé(maisons individuelles, activités) tissu épars
- 5 : Coincé entre route de Montbéliard et voie ferrée: urbanisé en parti (presque saturé) - (linéaire de maisons individuelles et mairie)

3 AUTRES MORCEAUX SONT EXANGUES (OU PRESQUE) DE CONSTRUCTIONS:

- 1 : Entre voie ferrée / rivière et autoroute: zone d'équipements sportifs et aérodrome
- 2 : Entre autoroute - voie rapide et rivière: aux marges de la commune intégrant 1/2 échangeur
- 3 : Entre autoroute et route de Montbéliard: site boisé à l'amorce des gros perrons à l'aplomb de la falaise et cité ouvrière (déconnectée de la commune)

LES INFRASTRUCTURES MORCELLENT LE TERRITOIRE LA COMMUNE EST DE CE FAIT CONSTITUEE DE 8 MORCEAUX SANS RELATIONS COHERENTES UN SEUL MORCEAU REFLETE L'IDENTITE D'ARBOUANS

CONSTITUTION

Les infrastructures citées précédemment demeurent des fractures lourdes. Elles laissent des marques indélébiles sur le territoire et contribuent de ce fait à son morcellement. La commune est donc constituée de 8 morceaux bien distincts qui n'ont pas de relations mutuelles très cohérentes.

5 morceaux sont partiellement voire totalement urbanisés :

- 1 - Entre autoroute et route de MONTBELIARD : lotissement du Montanot saturé (plus rattaché à MONTBELIARD).
- 2 - Entre route de MONTBELIARD et voie ferrée : urbanisé en partie (ancien hameau, industries, lotissement rue).
- 3 - Entre voie ferrée et voie rapide : partiellement urbanisé (lotissement des roches, cité ouvrière, mitage).
- 4 - Entre RD 34 et voie ferrée : peu urbanisé (maisons individuelles, activités) tissu éparse.
- 5 - Coincé entre route de MONTBELIARD et voie ferrée : urbanisé en parti (presque saturé) - (linéaire de maisons individuelles et mairie).

3 autres morceaux sont dépourvus (ou presque) de constructions :

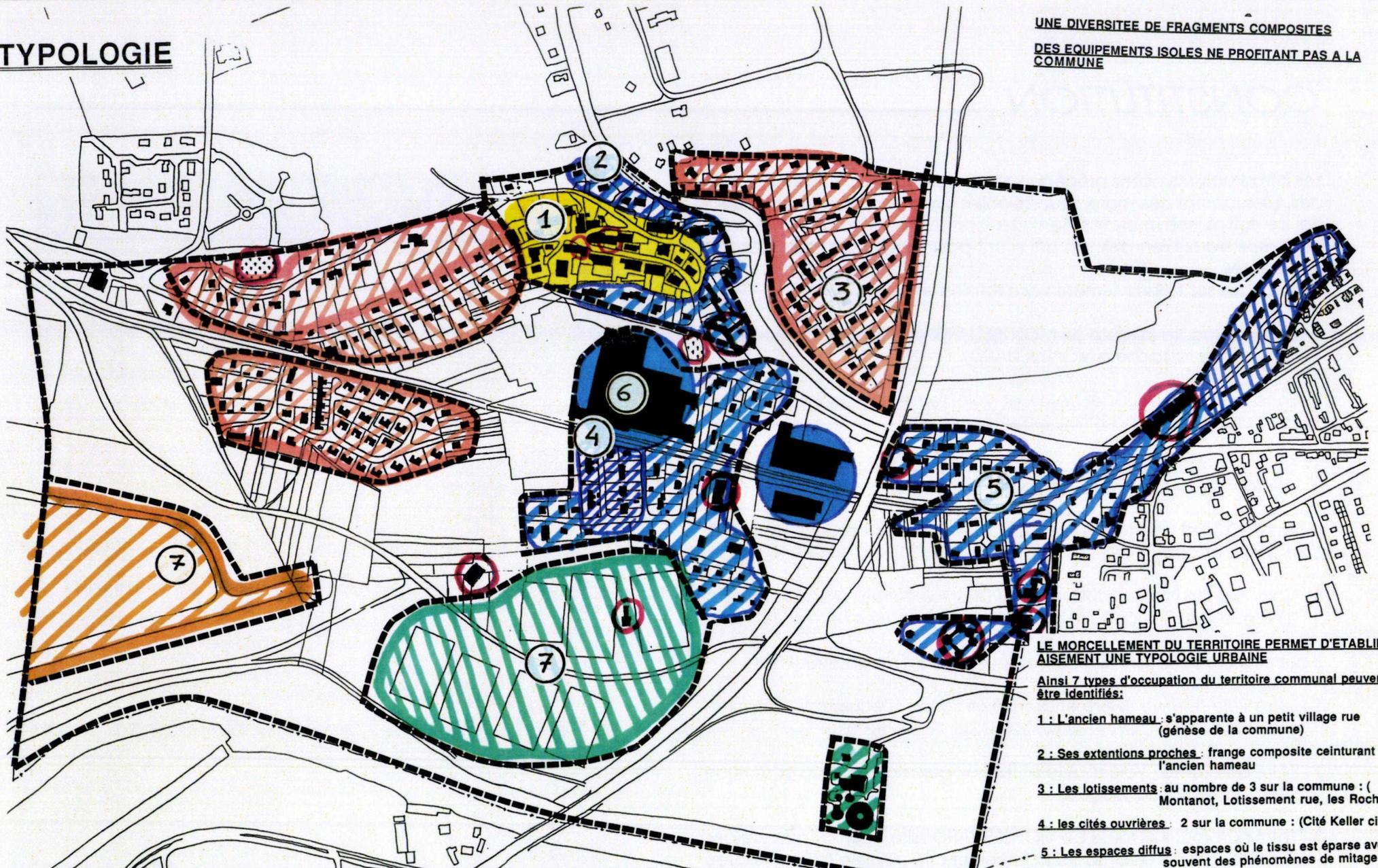
- 1 - Entre voie ferrée / rivière et autoroute : zone d'équipements sportifs et aérodrome.
- 2 - Entre autoroute - voie rapide et rivière : aux marges de la commune intégrant le 1/2 échangeur.
- 3 - Entre autoroute et route de MONTBELIARD : site boisé à l'amorce des Gros Pierrons à l'aplomb de la falaise et cité ouvrière (déconnectée de la commune et plus rattachée à AUDINCOURT).

Un seul de ces morceaux reflète l'identité d'ARBOUANS. Il s'agit du centre du village et de ses extensions.

Les infrastructures découpent le territoire en morceaux bien distincts.

TYPOLOGIE

UNE DIVERSITEE DE FRAGMENTS COMPOSITES
DES EQUIPEMENTS ISOLES NE PROFITANT PAS A LA
COMMUNE



A L'INTERIEUR DES MORCEAUX UNE DIVERSITE DE
FRAGMENTS COMPOSITES
LE VIEUX VILLAGE, SES EXTENSIONS PROCHES SONT
L'AME DU VILLAGE
LES AUTRES FRAGMENTS SONT BANALISES ET NON
REPRESENTATIFS DE LA COMMUNE

LE MORCELLEMENT DU TERRITOIRE PERMET D'ETABLIR
AISEMENT UNE TYPOLOGIE URBAINE

Ainsi 7 types d'occupation du territoire communal peuvent
être identifiés:

- 1 : L'ancien hameau : s'apparente à un petit village rue
(génése de la commune)
- 2 : Ses extensions proches : frange composite ceinturant
l'ancien hameau
- 3 : Les lotissements : au nombre de 3 sur la commune : (
Montanot, Lotissement rue, les Roches)
- 4 : les cités ouvrières : 2 sur la commune : (Cité Keller cité)
- 5 : Les espaces diffus : espaces où le tissu est éparse avec
souvent des phénomènes de mitage
- 6 : Les bâtiments industriels - les entrepôts et leurs
tennements : en position de centralité sur la
commune
- 7 : Les zones ou lieux d'équipements : en général isolés.
(équipements sportifs, aérodrome, auberge de jeunesse, hotel, station
d'épuration, activités de services)

Au demeurant le reste du territoire est vierge et en parti
lissé pour compte

TYPOLOGIE

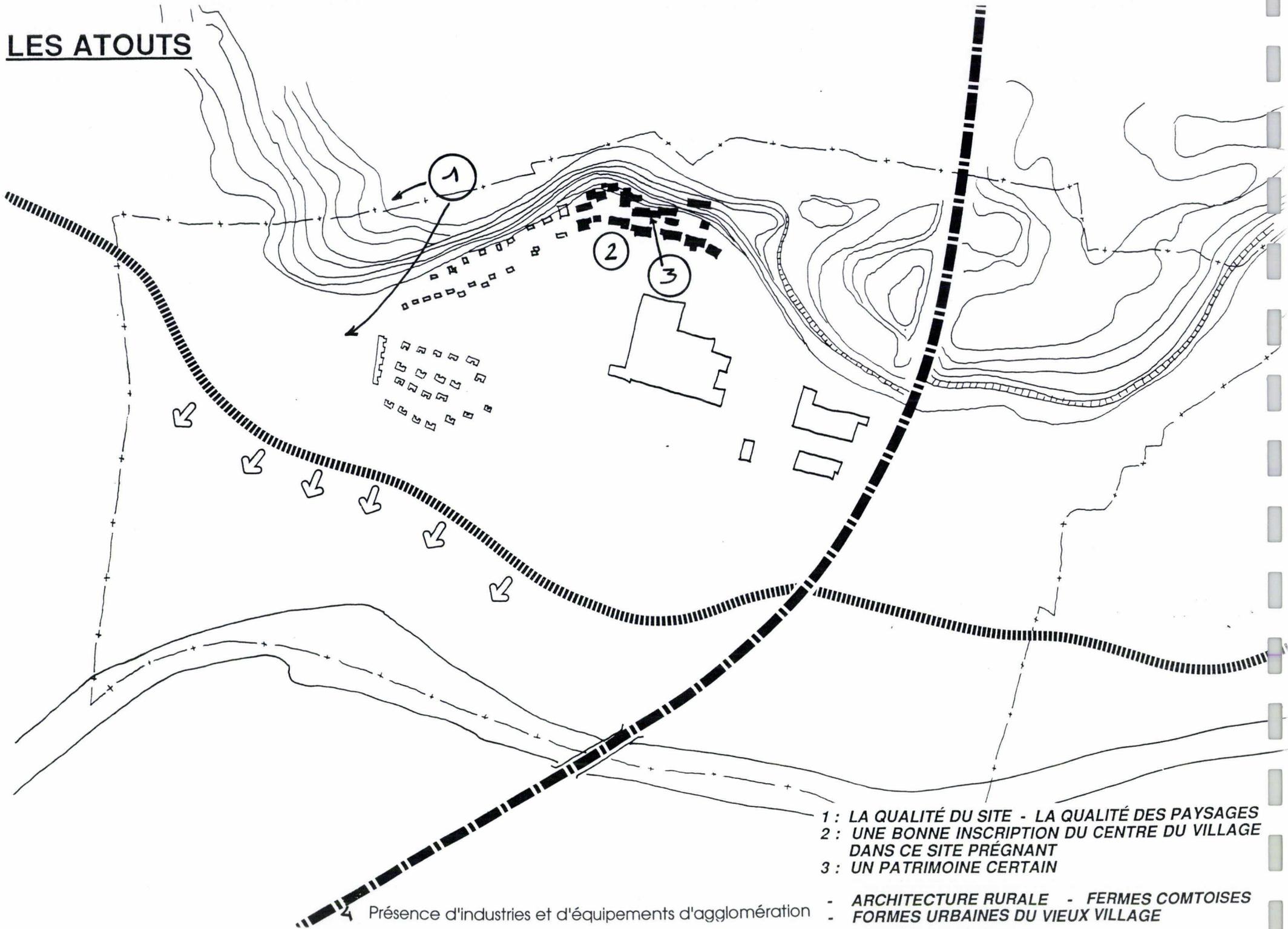
Le morcellement du territoire est sans doute caractéristique d'ARBOUANS. Par contre la fragmentation de son tissu urbain est un phénomène courant que l'on constate pour la plupart des communes du DUPM.

Ainsi une diversité de fragments composites s'inscrivent à l'intérieur des morceaux précédemment étudiés. Les plus caractéristiques demeurent le vieux village et ses extensions proches : ils sont l'âme du village. Les autres fragments sont banalisés et non représentatifs de la commune. Cette fragmentation permet dès lors d'établir aisément une typologie urbaine :

- 1 - L'ancien hameau
- 2 - Ses extensions proches
- 3 - Les lotissements
- 4 - Les cités ouvrières
- 5 - Les espaces diffus
- 6 - Les bâtiments industriels - les entrepôts et leurs tenements
- 7 - Les zones ou lieux d'équipements : en général isolés.

Une diversité de fragments composites.

LES ATOUTS



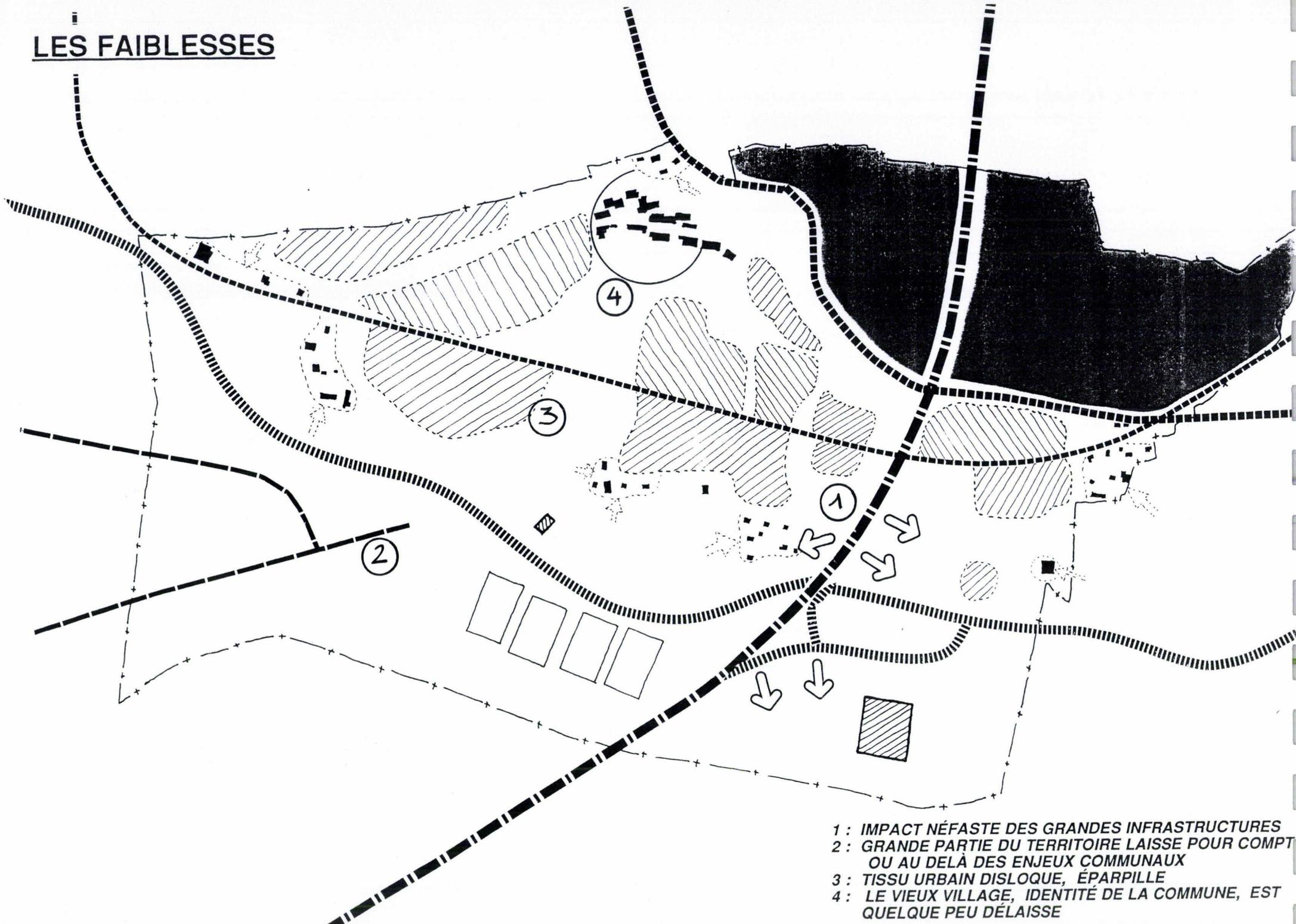
Les atouts

Le bilan de l'analyse urbaine permet de distinguer les principaux atouts et les grands dysfonctionnements de la commune. Ainsi, ARBOUANS dispose d'atouts incontestables mais encore non exploités qui sont :

- 1 - La qualité de son site (coteau, plaine) et de ses paysages (vallée du Doubs).
- 2 - Une bonne inscription du centre du village dans ce site prégnant.
- 3 - Un patrimoine reconnu pour son architecture rurale (fermes comtoises) et par les formes urbaines du vieux village.
- 4 - La présence d'équipements d'agglomération (auberge de jeunesse, zone des Poujes, aérodrome, amorce du parcours de loisirs le long du Doubs), et de quelques industries.

De nombreux atouts non mis en valeur.

LES FAIBLESSES



Les faiblesses

De grands handicaps annihilent en partie les qualités géographiques et urbaines de la commune. Ces dysfonctionnements déqualifient l'identité de la commune, ils sont pour les principaux :

- 1 - L'impact néfaste des grandes infrastructures.
- 2 - Une grande partie du territoire communal laissé pour compte ou au delà des enjeux communaux.
- 3 - Un tissu urbain disloqué, éparpillé.
- 4 - Le vieux village, identité de la commune où les espaces sont quelque peu délaissés.

De grands dysfonctionnements qui annihilent les qualités de la commune.

ETUDE SOCIO- ECONOMIQUE

CONTEXTE GÉNÉRAL

- **Une croissance continue de la population** marquée récemment par l'arrivée de nouveaux ménages propriétaires.
- **Une activité économique dominée par l'entreprise SED mais qui se diversifie.** Une commune attractive pour l'emploi industriel.

- **La proximité immédiate de MONTBÉLIARD et d'AUDINCOURT rend la commune attractive en terme de logements, ce qui se traduit par :**
 - Un marché du logement neuf très dynamique au début des années 1980 :
Les opérations de logements des Essarts, des Vignottes, et de la rue des Vergers en collectif ont permis d'offrir des logements neufs à environ 240 personnes, soit 1/5 de la population actuelle.
 - Une mobilité résidentielle très forte : presque 1 ménage sur 2 n'habitait pas ARBOUANS en 1982.
 - *Des migrations domicile-travail accrues* : 8 actifs sur 10 travaillent hors de la commune.

La localisation de certains programmes de logements neufs n'a pas favorisé l'intégration de ces ménages à la vie de la commune, en particulier en terme de consommation de services et de commerces, d'activités économiques...

- **Les propriétaires de maisons individuelles sont largement majoritaires sur la commune.**
- **Un parc de logements relativement récent mais qui compte encore près d'1/3 des logements sans chauffage central.** Appui de la politique de réhabilitation dans le cadre de l'OPAH.
- **Des équipements districaux dans la commune**
- **Un commerce dispersé**

POPULATION

Histoire et évolution démographique

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, ARBOUANS a suivi l'évolution de MONTBÉLIARD et AUDINCOURT, en lien avec le développement industriel de ces communes et du village d'ARBOUANS lui-même.

Depuis la fin des années 1970, la commune a encore gagné de la population en lien avec des opérations d'urbanisme. Par ailleurs, la proximité de MONTBÉLIARD et d'AUDINCOURT a permis d'attirer des ménages qui travaillent dans ces communes et qui ont choisi d'habiter proche de leur lieu de travail mais dans un cadre de vie différent.

Une croissance continue de la population marquée récemment par l'arrivée de nouveaux ménages propriétaires.

A la fin des années 1970, les réductions d'effectifs à Peugeot ont porté atteinte à la population active d'ARBOUANS, ce qui explique la légère baisse de population entre 1975 et 1982.

Après 1982, la commune a su attirer près de 200 nouveaux habitants (solde migratoire 82/90 : +194 personnes) en développant une nouvelle offre de logements.

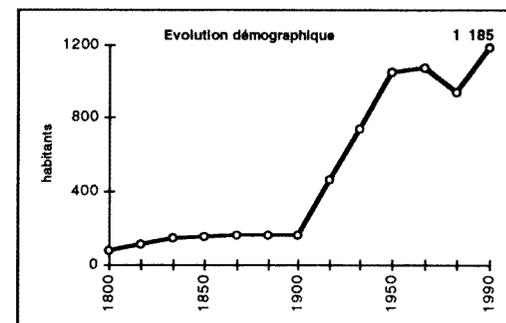
La localisation de ces nouveaux programmes de logements (les Essarts, les Vignottes) n'a pas vraiment favorisé l'intégration de ces ménages à la vie de la commune (plutôt tournés vers MONTBÉLIARD ou AUDINCOURT), en terme de consommation de services et de commerces.

Structure par âge

Une population légèrement plus âgée que sur le DUPM, avec une forte présence d'adultes de plus de 40 ans, ce qui traduit le poids des ménages propriétaires sur ARBOUANS.

Nationalités

Avec 50 personnes, ARBOUANS compte 4,2 % de population étrangère. Cette part baisse régulièrement depuis 1975.



	Arbouans	évolution	DUPM	évolution
1968	1019		118 000	
1975	1047	+2,7 %	135 861	+15 %
1982	941	-10 %	131 740	-3 %
1990	1185	+26 %	120 787	-8,3 %

RGP INSEE

Taux de variation annuel de la population

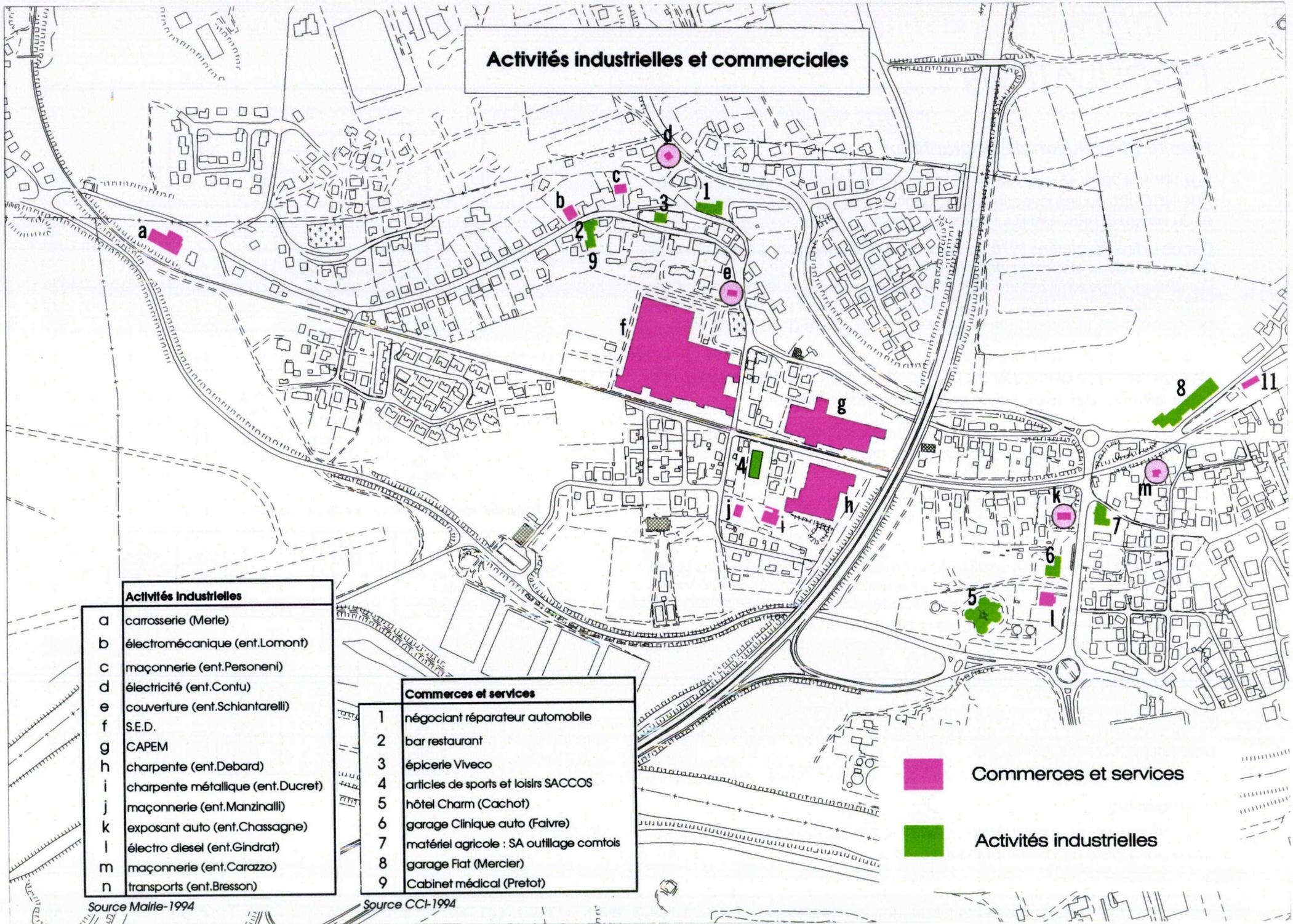
	Arbouans 1968/75	1975/82	1982/90	DUPM 1982/90
mouvement naturel	+0,67 %	+0,4 %	+0,57 %	+0,86 %
solde migratoire	-0,28 %	-1,9 %	+2,33 %	-1,93 %
Variation annuelle	+0,4 %	-1,5 %	+2,9 %	-1,07 %

RGP INSEE

	Arbouans 1990	DUPM 1990
0-19 ans	26,8 %	28,8 %
20-39 ans	29,0 %	29,8 %
40-59 ans	28,4 %	25,5 %
60-74 ans	11,3 %	11, %
75 ans ou +	4,6 %	4,9 %

RGP INSEE 90

Activités industrielles et commerciales



Activités Industrielles

- a carrosserie (Merle)
- b électromécanique (ent.Lomont)
- c maçonnerie (ent.Personeni)
- d électricité (ent.Contu)
- e couverture (ent.Schiantarelli)
- f S.E.D.
- g CAPEM
- h charpente (ent.Debard)
- i charpente métallique (ent.Ducret)
- j maçonnerie (ent.Manzinalli)
- k exposant auto (ent.Chassagne)
- l électro diesel (ent.Gindrat)
- m maçonnerie (ent.Carazzo)
- n transports (ent.Bresson)

Commerces et services

- 1 négociant réparateur automobile
- 2 bar restaurant
- 3 épicerie Viveco
- 4 articles de sports et loisirs SACCOS
- 5 hôtel Charm (Cachot)
- 6 garage Clinique auto (Faivre)
- 7 matériel agricole : SA outillage comtois
- 8 garage Fiat (Mercier)
- 9 Cabinet médical (Pretot)

- Commerces et services
- Activités industrielles

Source Mairie-1994

Source CCF-1994

Une activité économique dominée par l'entreprise SED, qui génère 6 emplois sur 10.

Toutefois une diversification récente et une forte croissance des emplois entre 1982 et 1990 : +140 emplois

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, ARBOUANS a suivi l'évolution de MONTBÉLIARD et d'AUDINCOURT, en lien avec le développement industriel de ces deux communes.

En 1930, une société de construction de matériel d'alimentation (SMA) édifie une usine à ARBOUANS, employant rapidement plus de 100 ouvriers. Des cités ouvrières construites à cette époque subsistent aujourd'hui, derrière les bâtiments de la SED, qui a repris l'emplacement de la SMA.

Aujourd'hui, c'est l'entreprise de mécanique générale SED, 240 personnes, qui génèrent 6 emplois sur 10 à ARBOUANS.

Toutefois, l'installation récente de l'entreprise Debard, du garage Mercier a favorisé une diversification de l'activité économique de la commune. La création de la voie rapide et l'ouverture de la sortie Montbéliard Sud de l'autoroute A36 ont aussi contribué à l'implantation de l'hôtel Charm en 1985.

Outre ces entreprises de plus de 10 salariés, il existe de nombreuses activités artisanales, dans le domaine du bâtiment surtout (voir carte activités économiques et commerciales ci-contre).

Emplois privés dans les entreprises de plus de 10 salariés

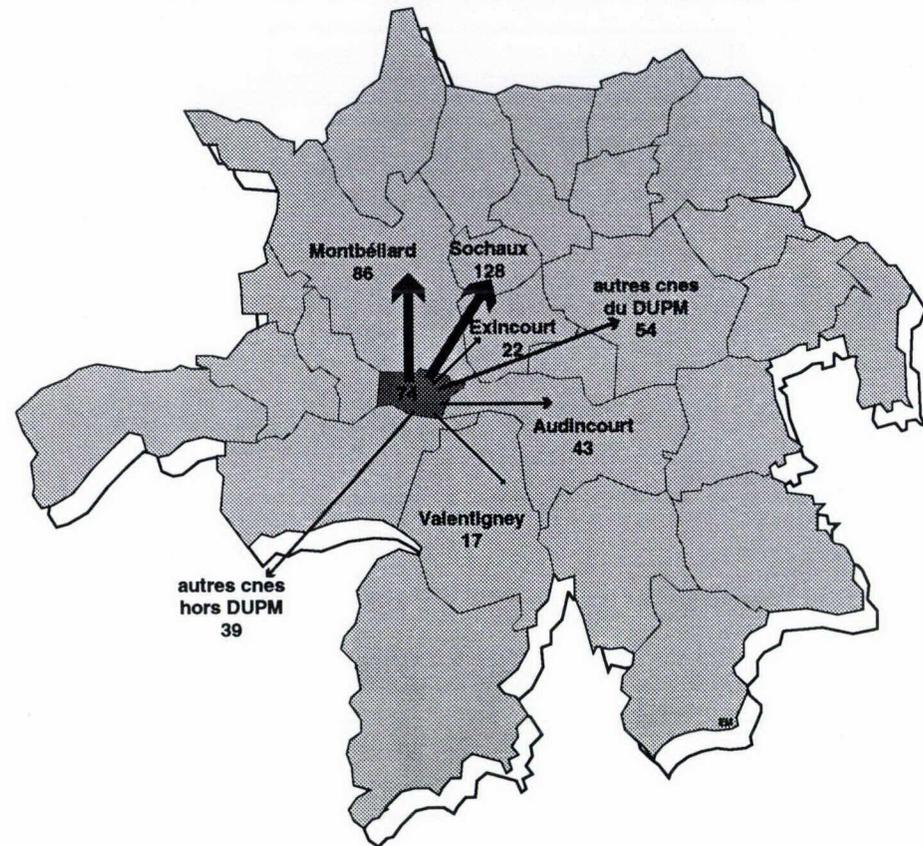
Raison sociale	Effectif
CACHOT hôtellerie Accueil	10
DEBARD (charpente, couverture)	46
Voyages GINDRAT (transports)	25
garage MERCIER	26
SED (mécanique générale)	240

fichier CCI-1993

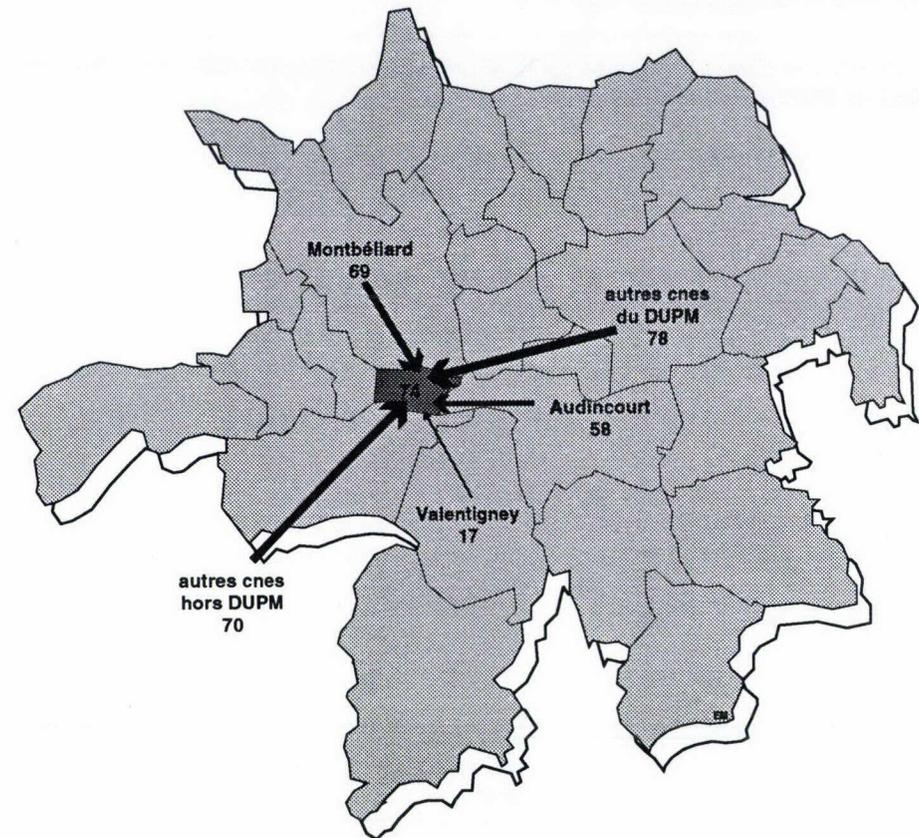
	1990		1982	
	Arbouans	DUPM	Arbouans	DUPM
population active (>19 ans)	505	52 616	404	57 148
dt actifs avec un emploi	463	46 739	366	50 909
dt chômeurs	42	5 877	38	6 239
T° chômage	8,3%	11,1 %	9,4%	10,9 %
nombre d'emplois	366	63 666	226	67 760

RGP INSEE

Lieux de travail des actifs



Occupation des emplois



2 actifs sur 10 seulement travaillent à Arbouans.

Historiquement, les habitants d'ARBOUANS ont pendant longtemps travaillé à la forge d'AUDINCOURT, et après sa fermeture, ils se sont dirigés sur les usines Peugeot : Aujourd'hui encore, plus d'1 actif sur 4 y travaille.

Plus récemment, on constate que de nombreux actifs d'ARBOUANS travaillent à MONTBÉLIARD et à AUDINCOURT.

Ceci s'explique par la proximité géographique et surtout par les emplois qu'offrent ces communes.

Il faut aussi tenir compte de l'arrivée récente de ménages, qui se sont installés à ARBOUANS et qui avaient déjà une activité professionnelle.

C'est pourquoi ARBOUANS connaît des migrations domicile-travail très fortes :

- 8 actifs sur 10 travaillent hors de la commune.
- 8 personnes sur 10 qui travaillent à ARBOUANS n'y habitent pas.

Autant de professions intermédiaires que d'ouvriers, mais moins de cadres supérieurs qu'à l'échelle districale

Les professions intermédiaires sont bien représentées au sein de la population active par rapport au DUPM, ce qui s'explique par l'arrivée de ménages propriétaires dans les années 1980.

Migrations alternantes

	en 1990	en 1982
les actifs ayant un emploi travaillent...		
A Arbouans	16 %	16,5 %
Hors Arbouans	84 %	83,5 %

RGP INSEE

Occupation des emplois

	en 1990
Les emplois sont occupés par...	
des résidents à Arbouans	20 %
des résidents hors Arbouans	80 %

RGP INSEE 90

	Arbouans	DUPM
ACTIFS ayant un emploi	100,0 %	100,0 %
OS, manoeuvres	17,7 %	23,1 %
Ouvriers Hautement Qualifiés	24,8 %	19,6 %
Professions intermédiaires	40,7 %	33,1 %
Ingénieurs, cadres, indépendants	8,6 %	12,2 %
Non Déclarés	8,2 %	12,0 %

RGP INSEE

EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Des équipements districaux pour la commune

- complexe sportif des Pouges
- station d'épuration
- aérodrome de COURCELLES (avec une partie sur ARBOUANS)
- la zone de loisirs et de promenade le long du Doubs (parcours Vita COURCELLES) dont l'accès se fait par ARBOUANS
- auberge de jeunesse

ARBOUANS est une des rares communes du DUPM à disposer d'une structure d'accueil pour l'hébergement de groupe

L'auberge de Jeunesse a une capacité d'accueil de 34 places, elle génère des flux de population, surtout l'été.

Aujourd'hui, ces passagers ne participent pas vraiment à l'animation de la commune, étant donné l'accès limité au centre.

En revanche, la réflexion sur des pénétrantes Nord-Sud dans le village pourrait intégrer l'Auberge de jeunesse et ses occupants, comme consommateurs potentiels de commerces et services de la commune.

Un commerce dispersé

Avec 9 commerces et services, ARBOUANS dispose d'un appareil commercial assez limité (*voir carte activités économiques et commerciales p 60*).

Les commerces sont très dispersés, avec toutefois un petit pôle structuré le long du CD34. Mais ce commerce de passage est difficilement maîtrisé par la commune, et en tout cas, il ne constitue pas une attraction supplémentaire pour le centre du village.

En effet, le commerce de proximité est sous-représenté et quasi inexistant au centre d'ARBOUANS (excepté un magasin d'alimentation et un bar restaurant).

Or, il est évident que si l'on veut créer une animation du village, une concentration d'au moins 2 ou 3 commerces de proximité est nécessaire.

La SACCOS, qui attire pourtant des ménages provenant d'autres communes du DUPM, ne joue pas non plus le rôle «d'accroche» pour le commerce local, car elle est trop éloignée du centre.

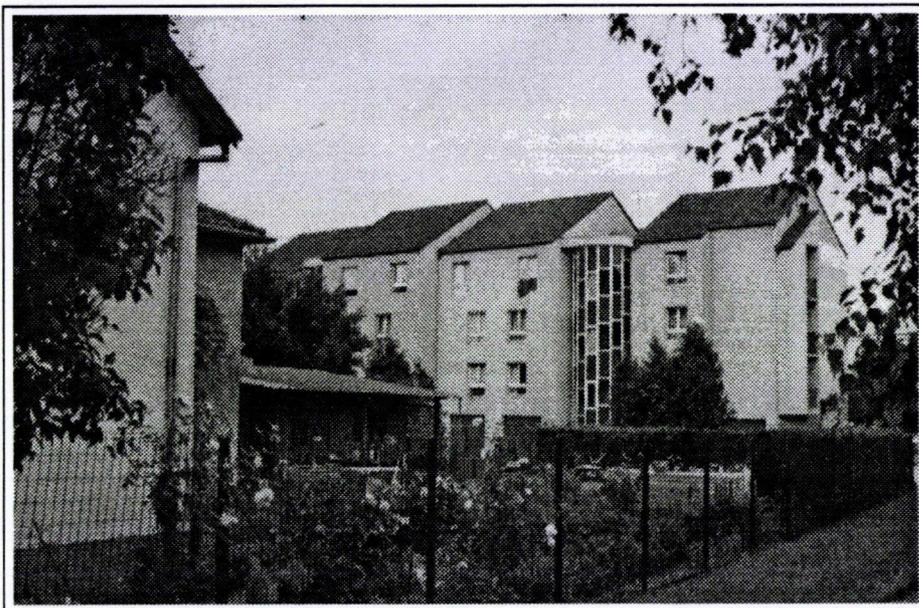
LE PARC DE LOGEMENTS

Opérations récentes de logements pour un gain de population significatif

Depuis le début des années 1980, la commune a encore gagné de la population en lien avec trois opérations de logements principalement :

- lotissement des Essarts à partir de 1981 (45 maisons individuelles environ)
- lotissement des Vignottes à partir de 1982 (15 maisons individuelles environ)
- 4 petits immeubles locatifs SAFC, rue des vergers en 1983 (24 logements)

Ces opérations ont permis d'offrir un logement neuf à environ 240 personnes, soit le 1/5 de la population actuelle.



Immeubles locatifs - SAFC

Pour la commune, une part importante de ces ménages correspond à un réel gain de population puisqu'il s'agit de ménages ne résidant pas à Arbouans auparavant. Ceci s'est traduit par une mobilité résidentielle particulièrement forte.

	Arbouans		1975	évolution 75/90	évolution DUPM 75/90
	1990	1982			
TOTAL	437	352			+9 %
Résidences principales	417	330	332	+ 26 %	+7 %
vacants	17	4			+40 %
Résidences secondaires	3	18			+60 %

RGP INSEE

Presque 1 ménage sur 2 n'habitait pas Arbouans en 1982.

Mobilité résidentielle

Situation des ménages en 1982 par rapport à 1990

	Arbouans	DUPM
même logement	52,2 %	50,3 %
même commune	56,5 %	68,9 %
autre commune	43,5 %	31,1 %

RGP INSEE 90

Ménages arrivés après 1982 dans leur logement parmi...

	Arbouans	DUPM
les propriétaires	34,4 %	26,3 %
les locataires HLM	70,2 %	66,1 %
les locataires non HLM	47,1 %	52,3 %

RGP INSEE 90

Au début des années 80, fort dynamisme de la construction neuve, très ralentie aujourd'hui

Les programmes de lotissements (les Essarts et les Vignottes) et d'immeubles collectifs (SAFC) ont largement contribué à constituer une nouvelle offre de logements.

Depuis, le rythme de construction est beaucoup plus faible.

L'analyse urbaine de la commune a montré d'importantes réserves foncières, qui sont autant de sites potentiellement urbanisables.

Près de 3 ménages sur 4 sont propriétaires et résident dans un logement individuel

Cette prédominance d'habitat pavillonnaire se fait ressentir particulièrement le long de la rue de Courcelles et dans les lotissements des Champs de Pierre, des Essarts, et des Vignottes.

Au sein du parc locatif, la répartition entre locatif privé et locatif HLM est équilibrée

Cette situation est atypique par rapport à la plupart des petites communes du DUPM dans lesquelles le locatif privé domine.

Il est important de maintenir et de développer une offre diversifiée de logements locatifs, pour accueillir de nouveaux ménages, souvent jeunes.

Le programme de la SAFC rue des Vergers, à proximité immédiate du centre village, répond à ce besoin, en s'intégrant bien dans le tissu urbain (liaison piétonne avec le centre).

Les bâtiments rue Keller en revanche, sont beaucoup plus excentrés et participent peu à la cohésion du centre.

1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
0	4	6	2	3	0	0	3	2

Source SICLONE-DRE

Statut d'occupation (R.P.)

	Arbouans		DUPM
propriétaires	302	72,4 %	48,4 %
locataires	95	22,8 %	47,5 %
HLM	47	11,3 %	29,5 %
non HLM	47	11,3 %	17,9 %
meublé ou hôtel	1	0,2 %	4,1 %
logé gratuit	20	4,8 %	

RGP INSEE 90

Parc HLM

organisme	adresse	année mise en location	nombre bâtiments	nombre logements	vacants
SAFC	rue Keller	1955	2	18	1
SAFC	rue Keller	1960	1	12	2
SAFC	rue des Vergers	1983	4	24	0

enquête HLM DRE 92

Taille des logements HLM

T1	0	0 %
T2	2	4 %
T3	16	30 %
T4	34	62 %
T5+	2	4 %
Total	54	100 %

enquête HLM DRE 92

Une offre de logements récente : près d'1 logement sur 3 date d'après 1975

La construction de logements en accession explique cette offre de logements renouvelée.

Par ailleurs, on constate que les logements locatifs privés sont relativement récents par rapport à d'autres communes.

Un parc relativement récent mais qui compte encore près d'1/3 des logements sans chauffage central

Arbouans, comme certaines petites communes du DUPM (Fesches-le-Châtel, Allenjole, Dampierre...), compte encore près d'1/3 de logements sans chauffage central.

Cette situation s'explique dans les autres communes par la présence d'un parc ancien prédominant, ce qui n'est pas vraiment le cas sur Arbouans.

Depuis 1989, les 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) successives ont permis l'amélioration de 4 logements locatifs privés et de 8 logements de propriétaires occupants.

Il est nécessaire d'appuyer encore la politique de réhabilitation dans le cadre de l'OPAH, dont l'objectif principal consiste à apporter le confort minimum dans les logements.

Forte proportion de grands logements en lien avec la prédominance de maisons individuelles

Date de construction (R.P.)

	Arbouans		D.U.P.M.
avant 1948	125	30 %	28,0 %
1949-1974	162	39 %	53,1 %
1975-1990	130	31 %	18,8 %

RGP INSEE 90

Niveau de confort

	Arbouans	D.U.P.M.
CONFORT 1 : sans sdb, avec ou sans WC intérieur	3,0 %	4,0 %
CONFORT 2 : sans chauffage central, avec sdb, avec ou sans WC intérieur	30,0 %	11,4 %
CONFORT 3 : avec sdb, WC intérieur, chauffage central	67,0 %	84,7 %

RGP INSEE 90

(en logements)

OPAH

	1989/1991	1993	1994	TOTAL
locatifs privés	4	0	0	4
propriétaires occupants	5	2	1	8

Taille des logements

pièces	Arbouans	D.U.P.M.
1	1,7 %	3,1 %
2	6,0 %	9,3 %
3	16,5 %	24,5 %
4	32,9 %	32,7 %
5	28,5 %	19,5 %
6 ou plus	14,4 %	10,5 %

RGP INSEE 90

AXES D'ORIENTATION

Quelle offre de logements à développer pour renforcer l'attractivité de la commune ?

- renforcement de l'offre locative
- l'habitat individuel de type pavillonnaire doit évoluer dans sa forme et dans sa localisation.

Les opérations d'urbanisation future doivent contribuer à renforcer le centre.

Il faudra veiller à limiter le développement d'opérations trop excentrées ou autonomes, qui tendent à échapper au centre.
L'objectif est d'intégrer ces ménages à la vie de la commune et donc de créer une réelle animation de village.

Le patrimoine architectural du centre ancien reste très présent (bâti rural) et doit être valorisé.

L'OPAH, mise en place depuis 1993 doit contribuer à cette valorisation.
Pour compléter les projets d'aménagements publics et développer une offre de logements en centre ville, il faut évaluer les potentialités de réhabilitation ou de reconversion de bâtiments vétustes ou inadaptés.

De la même manière, l'étude couleurs constitue l'étape préalable à une action «quotidienne» d'entretien du patrimoine bâti par l'embellissement des façades.

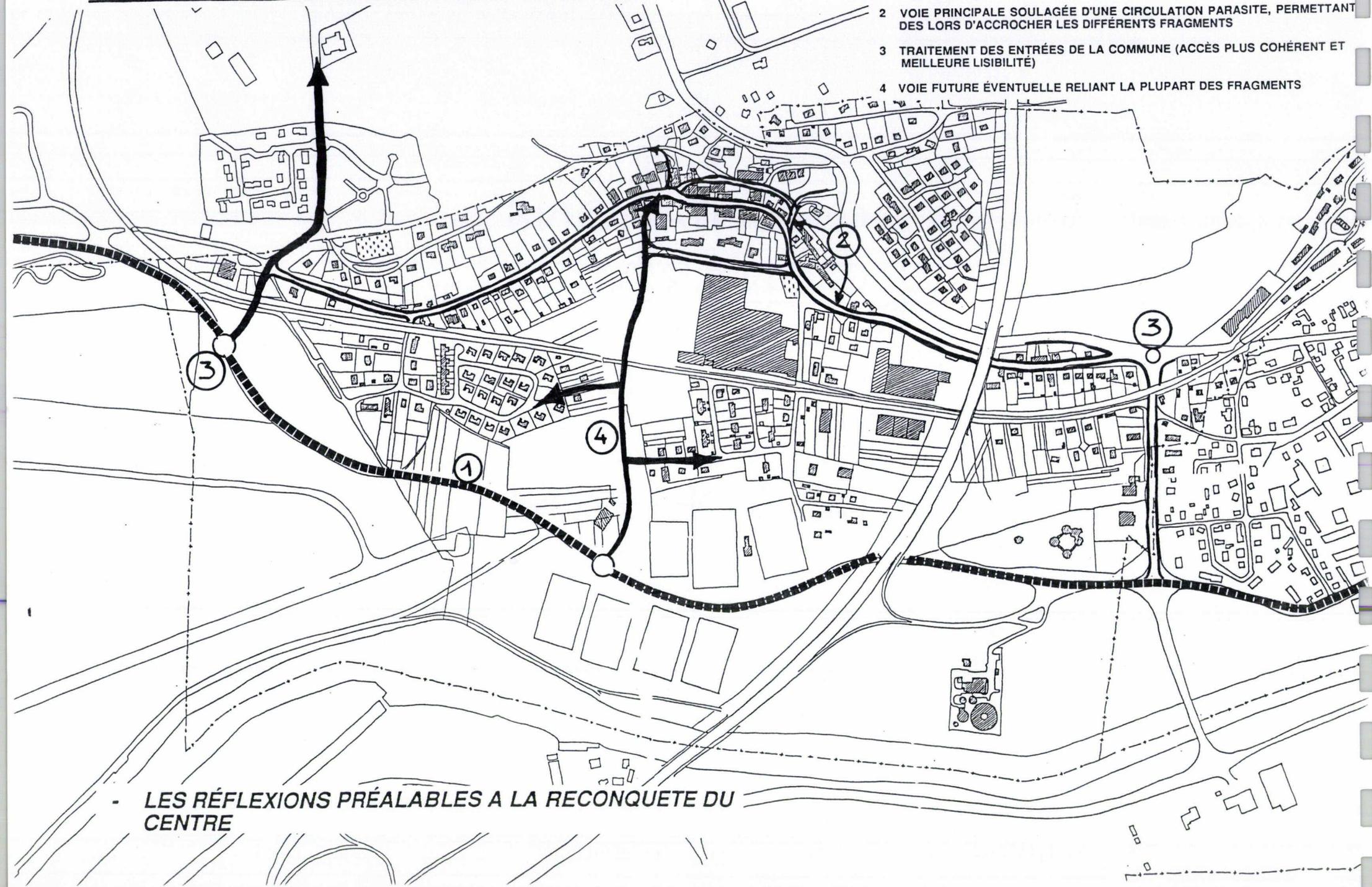
ORIENTATIONS
GENERALES

GRANDES
LIGNES DE
DEVELOPPEMENT

1 : AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE EN METTANT EN VALEUR SON CENTRE

LES RÉFLEXIONS PRÉALABLES A LA RECONQUÊTE DU VIEUX VILLAGE

- 1 - RENFORCEMENT DE LA VOIE RAPIDE DANS SON RÔLE DE CIRCULATION DE TRANSIT
- 2 VOIE PRINCIPALE SOULAGÉE D'UNE CIRCULATION PARASITE, PERMETTANT DES LORS D'ACCROCHER LES DIFFÉRENTS FRAGMENTS
- 3 TRAITEMENT DES ENTRÉES DE LA COMMUNE (ACCÈS PLUS COHÉRENT ET MEILLEURE LISIBILITÉ)
- 4 VOIE FUTURE ÉVENTUELLE RELIANT LA PLUPART DES FRAGMENTS



- LES RÉFLEXIONS PRÉALABLES A LA RECONQUÊTE DU CENTRE

I - AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE EN METTANT EN VALEUR SON CENTRE

1 - Les réflexions préalables à la reconquête du centre

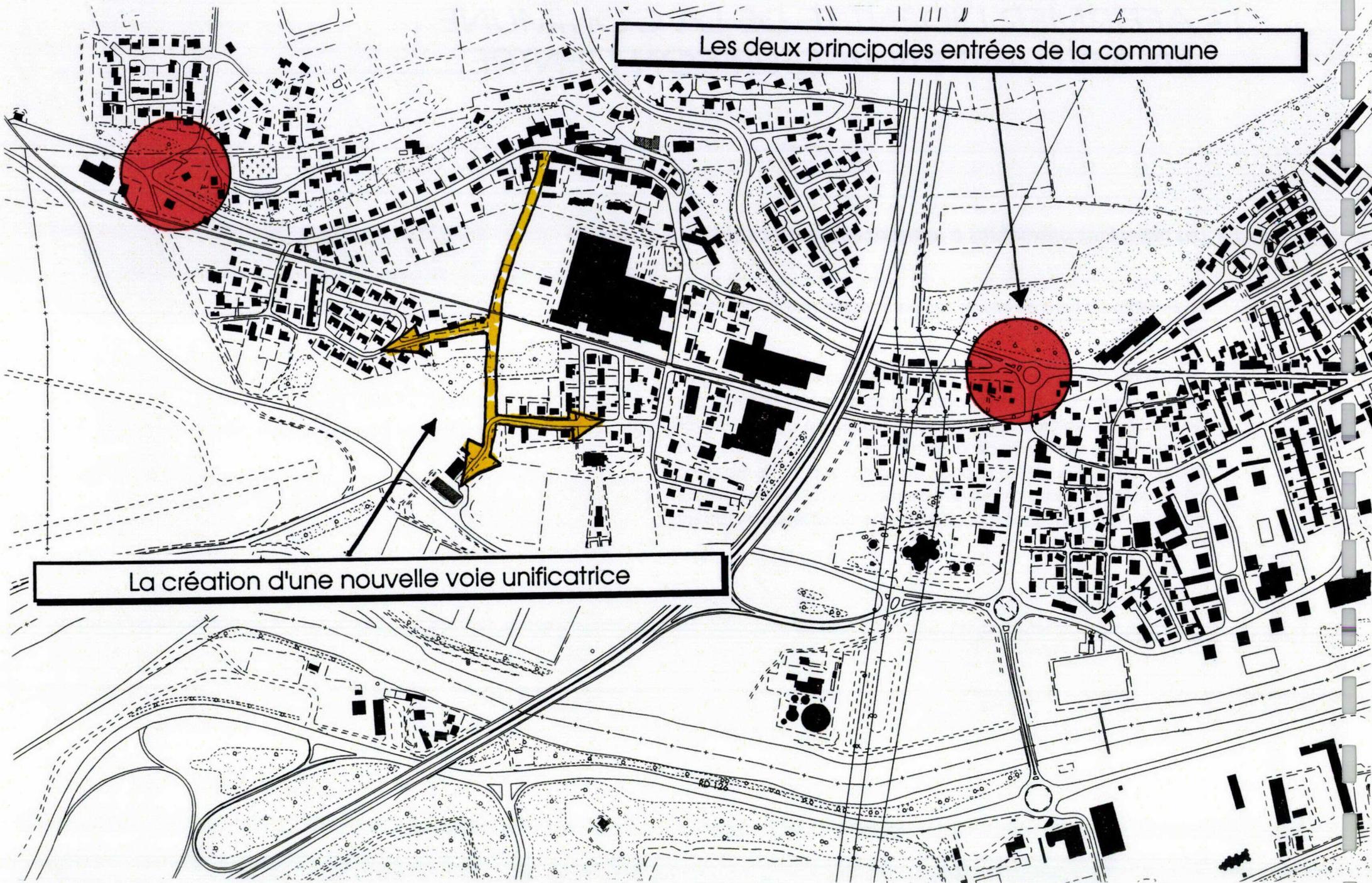
a - Le renforcement de la voie rapide dans son rôle de circulation de transit

La voie de délestage permettant de relier rapidement MONTBELIARD à l'autoroute doit être confortée dans son rôle de circulation de transit. Ce renforcement soulagerait la rue de Courcelles, véritable colonne vertébrale de la commune, d'une circulation parasite. La rue de Courcelles pourrait par conséquent être réaménagée notamment dans la traversée des espaces du centre (en cours de réalisation) et pourrait surtout accrocher les différents fragments de la commune.

La voie rapide renforcée dans son rôle de voie de transit pour soulager le centre de la commune.

Les deux principales entrées de la commune

La création d'une nouvelle voie unificatrice



b - Le traitement des entrées de la commune :

Les 2 entrées principales par la rue de Courcelles sont aujourd'hui confidentielles, peu lisibles, voir dangereuses.

Leur traitement s'avère nécessaire, ne serait-ce que pour rendre l'accès au centre de la commune plus cohérent et plus lisible.

Les principes pourraient être les suivants :

Le besoin de traiter les entrées de la commune, et de créer une nouvelle voie participant à l'unité de celle-ci.

c - La création d'une future voie reliant la plupart des fragments :

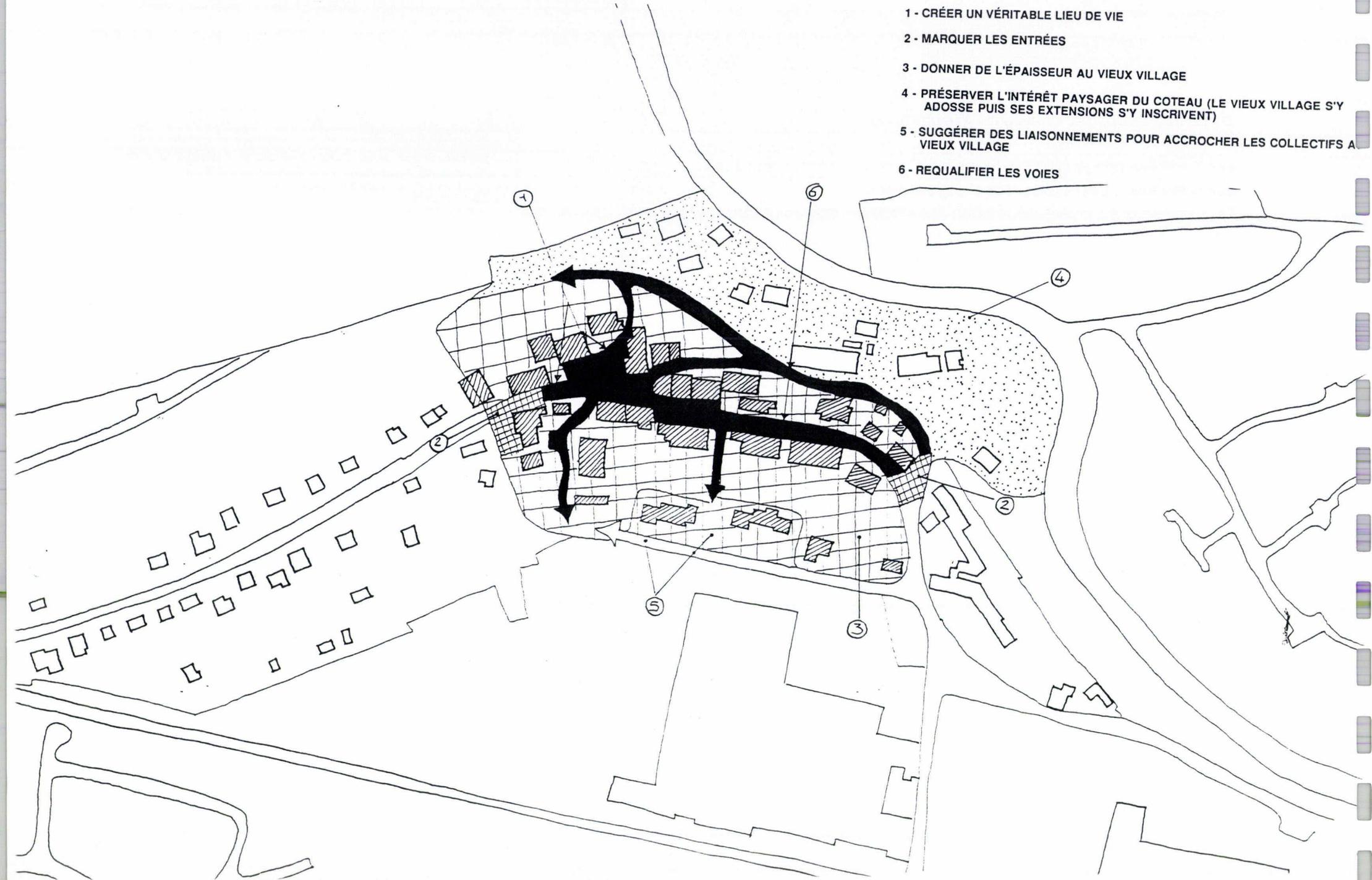
Une nouvelle voie apparaît nécessaire dans le schéma viaire communal ; elle permettrait :

- un nouvel accès direct pour le centre du village
- une liaison, entre le centre et la voie rapide, qui soulagerait à nouveau la rue de Courcelles,
- la possibilité de recoudre le tissu urbain en reliant et en unifiant ses différents fragments composites,
- l'ouverture de terrains très bien situés susceptibles d'être un jour urbanisés.

1 : AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE EN METTANT EN VALEUR SON CENTRE

LES CONCEPTS D'AMENAGEMENT

- 1 - CRÉER UN VÉRITABLE LIEU DE VIE
- 2 - MARQUER LES ENTRÉES
- 3 - DONNER DE L'ÉPAISSEUR AU VIEUX VILLAGE
- 4 - PRÉSERVER L'INTÉRÊT PAYSAGER DU COTEAU (LE VIEUX VILLAGE S'Y ADOSSE PUIS SES EXTENSIONS S'Y INSCRIVENT)
- 5 - SUGGÉRER DES LIAISONNEMENTS POUR ACCROCHER LES COLLECTIFS AU VIEUX VILLAGE
- 6 - REQUALIFIER LES VOIES



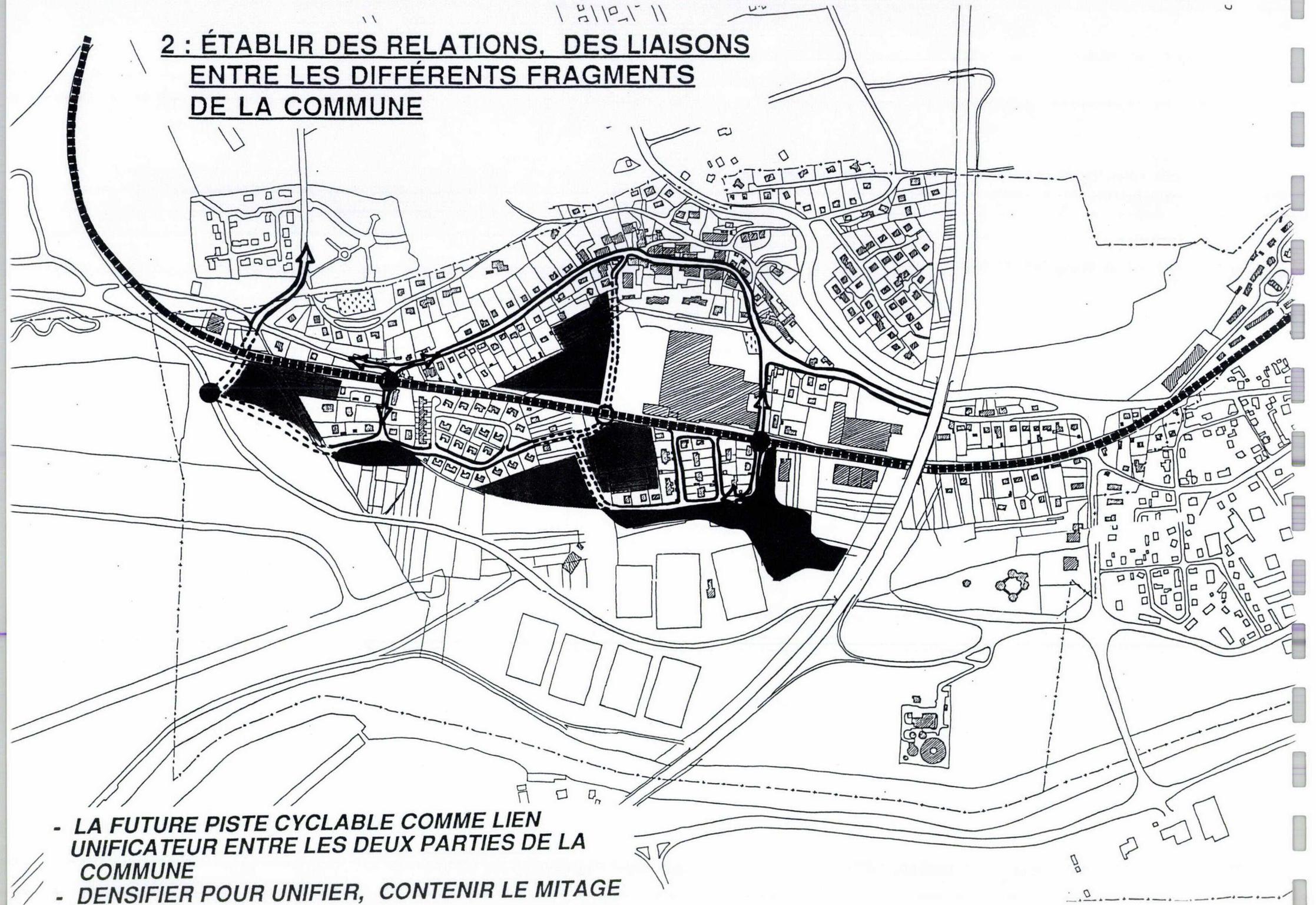
2 - Les concepts d'aménagement pour la mise en valeur du centre

Différents concepts seront mis en oeuvre pour parvenir à requalifier et à magnifier le centre de la commune. Ils pourraient être :

- 1 - La création d'un véritable lieu de vie par l'aménagement d'une place publique.
- 2 - Le marquage des entrées au vieux village pour mieux le signaler et le mettre en scène.
- 3 - Le besoin de donner de l'épaisseur au vieux village en greffant ses continuités par le biais d'aménagement.
- 4 - La préservation et la prise en compte de l'intérêt paysager du coteau surplombant le centre (le vieux village s'y adosse puis ses extensions s'y inscrivent) (fond de perspective du centre).
- 5 - L'aménagement de liaisons confortables pour accrocher les collectifs de la rue au centre (dynamisation et renforcement du centre).
- 6 - La requalification des voies (hiérarchies, traitement par des matériaux nobles pour marquer des continuités).

De grandes idées à promouvoir pour la requalification du centre.

**2 : ÉTABLIR DES RELATIONS, DES LIAISONS
ENTRE LES DIFFÉRENTS FRAGMENTS
DE LA COMMUNE**



- LA FUTURE PISTE CYCLABLE COMME LIEN UNIFICATEUR ENTRE LES DEUX PARTIES DE LA COMMUNE
- DENSIFIER POUR UNIFIER, CONTENIR LE MITAGE

II- ETABLIR DES LIAISONS PUIS DES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS FRAGMENTS DE LA COMMUNE _____

1 - Une future piste cyclable comme lien unificateur entre les 2 grandes parties de la commune

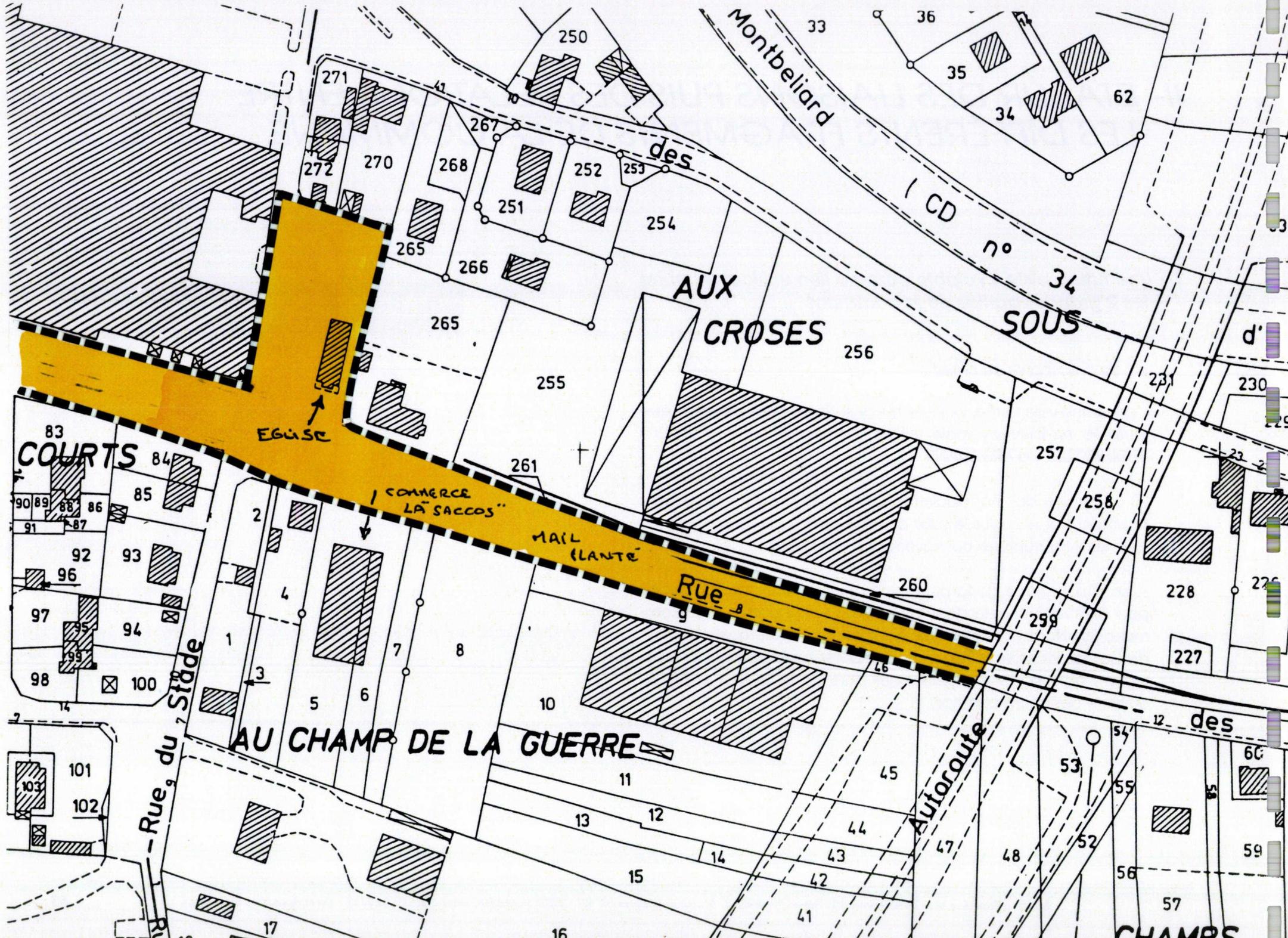
a - La philosophie du projet :

L'ancienne voie ferrée, aujourd'hui désaffectée, est prévue d'être réutilisée en piste cyclable reliant directement MONTBELIARD à AUDINCOURT via ARBOUANS.

La commune doit nécessairement tirer parti de cet équipement structurant et non plus le subir comme cela a été le cas pour les diverses infrastructures qui traversent son territoire.

A ce titre, le tracé de la piste cyclable revêt un enjeu primordial pour ARBOUANS ; celui de relier entre elles les 2 parties de la commune (au Nord, le centre - ses extensions, le lotissement de la rue de Courcelles et les différentes entreprises implantées sur la commune ; au Sud, le lotissement des champs de pierres et la cité ouvrière des courts champs).

**La piste cyclable : un enjeu d'unification
primordial pour la commune.**



Montbeliard

des

(CD

n°

34

SOUS

AUX CROSES

EGUSE

COMMERCE
LA SACCOS

MAIL
PLANTÉ

Rue

Rue du Stade

Autoroute

AU CHAMP DE LA GUERRE

des

CHAMPS

COURTS

83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

101
102
103

1
2
3
4
5
6
7
8

9
10
11
12
13
14
15
16

41
42
43
44
45
46
47
48

49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

270
271
272

265
266
267
268

250
251
252
253
254

33
34
35
36
62

227
228
229
230

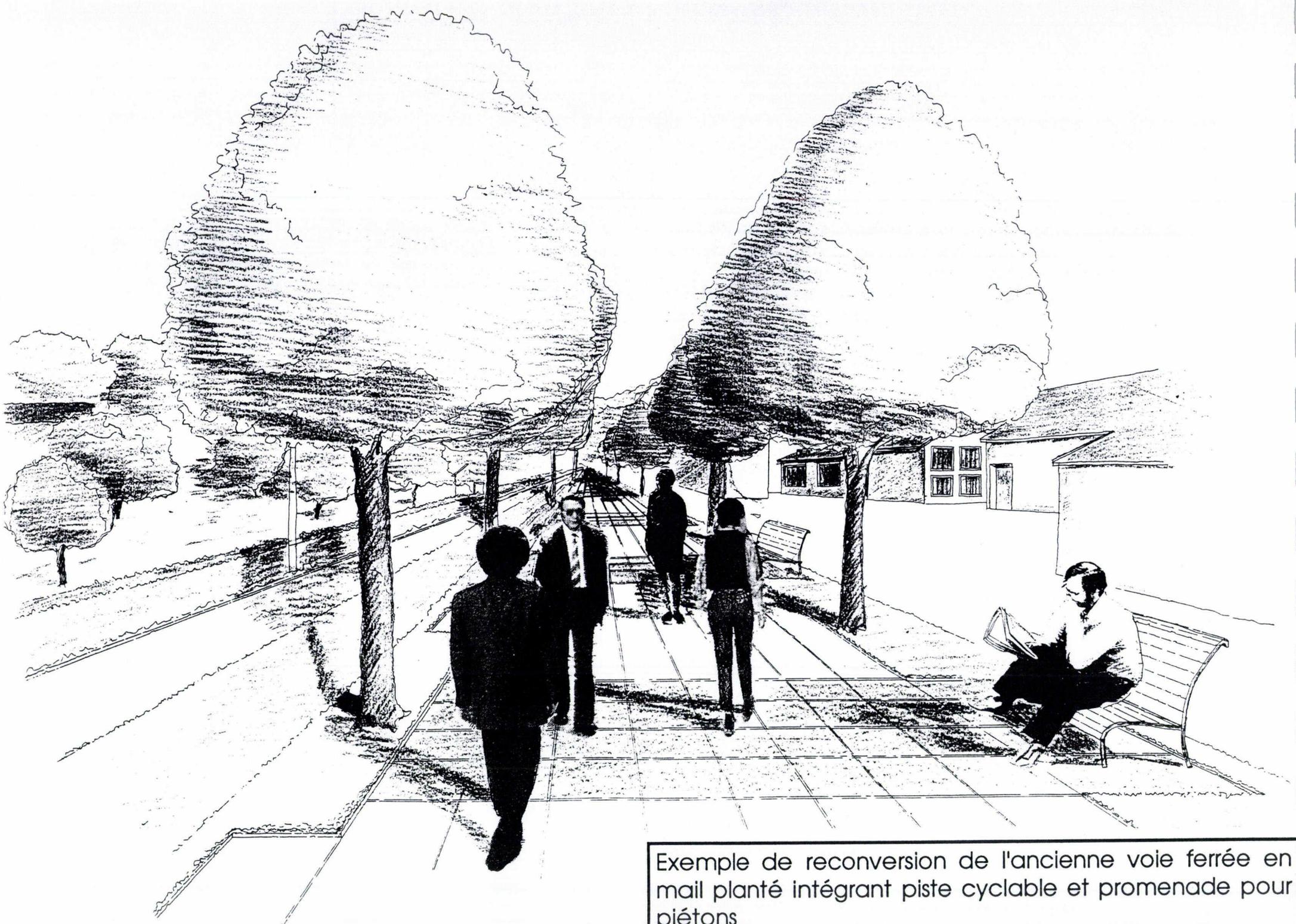
256
257
258
259

54
55
56
57
58
59
60

Quelques aménagements à des endroits précis conforteront le projet de piste cyclable comme lien unificateur et comme charnière entre le Nord et le Sud de la commune : ils pourraient être :

- 1 - Le traitement de l'espace aujourd'hui laissé pour compte entre l'église et le commerce «La Saccos». L'aménagement de la piste cyclable doit déborder sur ce lieu pour définir un véritable espace public.
- 2 - L'aménagement d'un carrefour entre la future voie en barreau (reliant le lotissement du champs de pierres au centre de la commune) et la piste cyclable de manière à ce que les 2 infrastructures puissent coexister.
- 3 - Les futurs traitements d'autres carrefours concernant les voies à projeter sur la commune (liaison entre rue de Courcelles et rue des pougues).

Des aménagements à prévoir pour unifier les deux grandes parties de la commune.



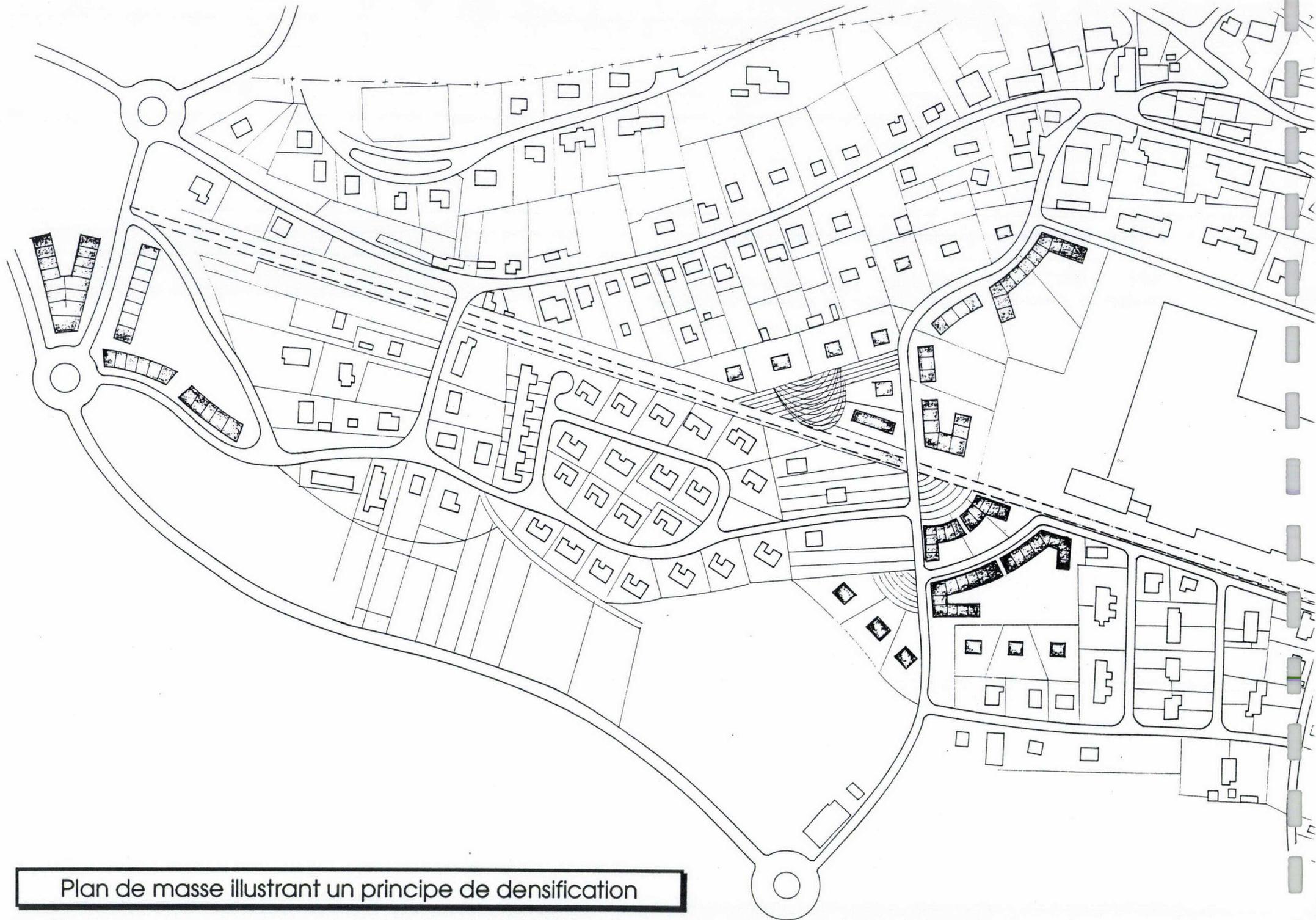
Exemple de reconversion de l'ancienne voie ferrée en mail planté intégrant piste cyclable et promenade pour piétons

b - Les actions propres au traitement de la piste cyclable

Outre l'intérêt urbanistique d'une piste cyclable pour ARBOUANS et notamment les avantages en matière de cohésion et de liaisonnement, d'autres actions propres à l'aménagement de cette nouvelle infrastructure seront à mener :

- 1 - Concevoir la piste cyclable comme un mail planté qui structure la commune (plantations d'alignements de part et d'autre créant une coulée verte Est - Ouest).
- 2 - Mêler cheminements piétons et bande de roulement pour cycles sur le même espace (lui donner une certaine largeur 5 m).
- 3 - Intégrer un mobilier urbain spécifique qui participe à l'organisation et à la composition du mail.

Un projet technique à mener pour une meilleure intégration.



Plan de masse illustrant un principe de densification

2 - *Densifier pour unifier, contenir le mitage*

Densifier pour recomposer le tissu fragmenté d'ARBOUANS.

a - Les enjeux de la densification

L'évolution urbaine d'une commune ne se conçoit plus uniquement par des logiques d'extension de son territoire. Au contraire, il est aujourd'hui question d'aborder les problèmes de reconstitution et d'unification.

Ainsi, le tissu urbain fragmenté et décomposé d'ARBOUANS pourra évoluer dans ce sens.

Le fait de densifier des secteurs laissés pour compte qui destructurent le tissu et nuisent au bon fonctionnement de la commune paraît être l'enjeu essentiel.

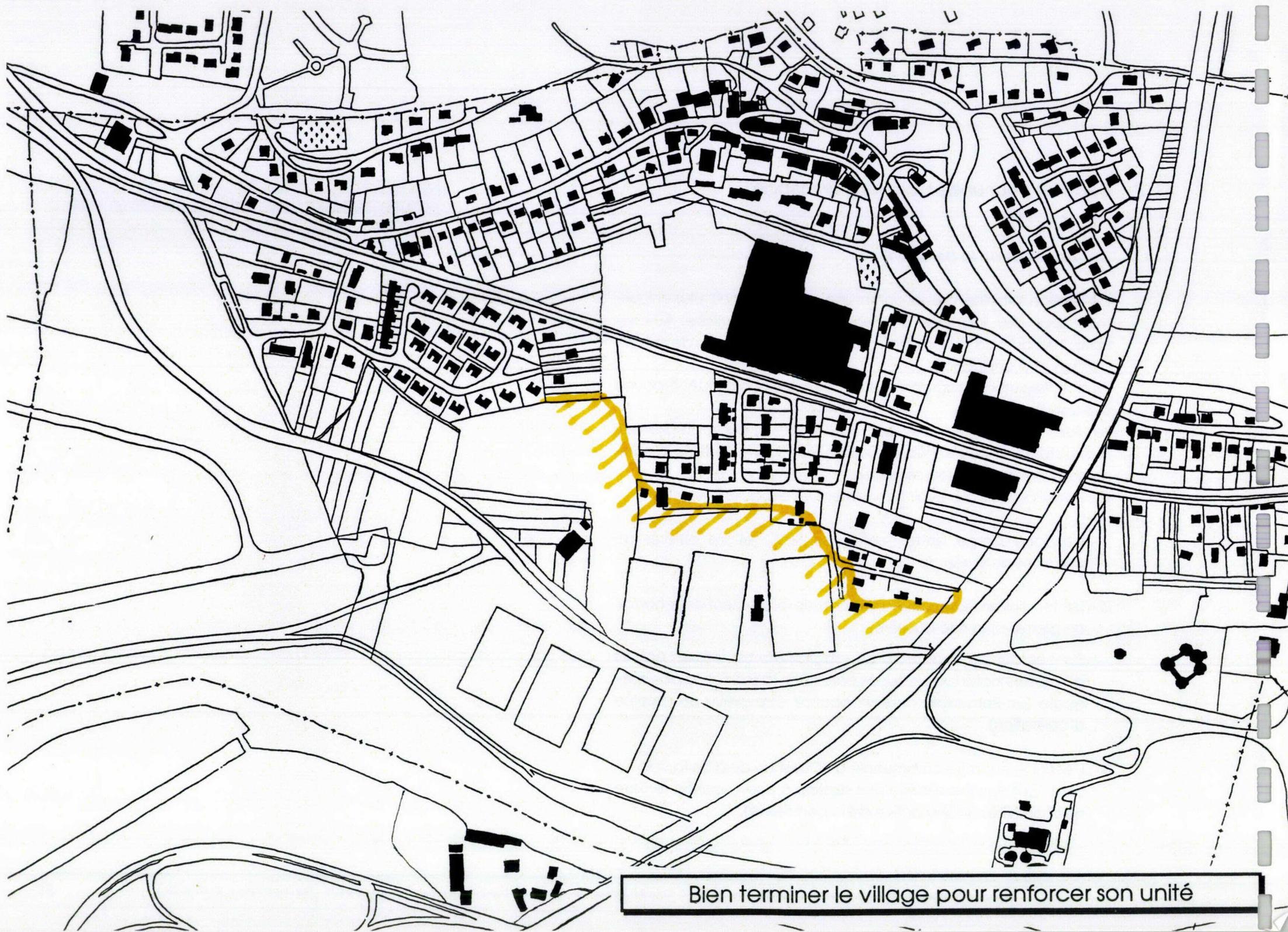
Les densifications à prévoir concernent les espaces suivants :

1 - L'espace vierge entre l'entreprise SEDD et les arrières de parcelles de la rue de Courcelles.

2 - Les terrains en friche (en partie) entre le lotissement des champs de pierres et la cité ouvrière.

Sur ces deux tenements, un programme de lotissements et d'habitats individuels groupés paraît être la solution la plus adéquate (un immeuble collectif pourrait être prévu en amorce d'opération).

3 - L'espace en limite communale à l'Ouest au delà de la voie rapide. Cet espace semble plus destiné à une vocation tertiaire ou d'activités (vitrine active de la commune).



Bien terminer le village pour renforcer son unité

b - Terminer le tissu urbain pour contenir le mitage

Des limites urbaines claires et précises constituent un atout incontestable pour une commune. Sa lecture s'en trouve améliorée et enrichie. Ce n'est pas encore le cas pour ARBOUANS dont les marges sont aujourd'hui déqualifiantes et désordonnées.

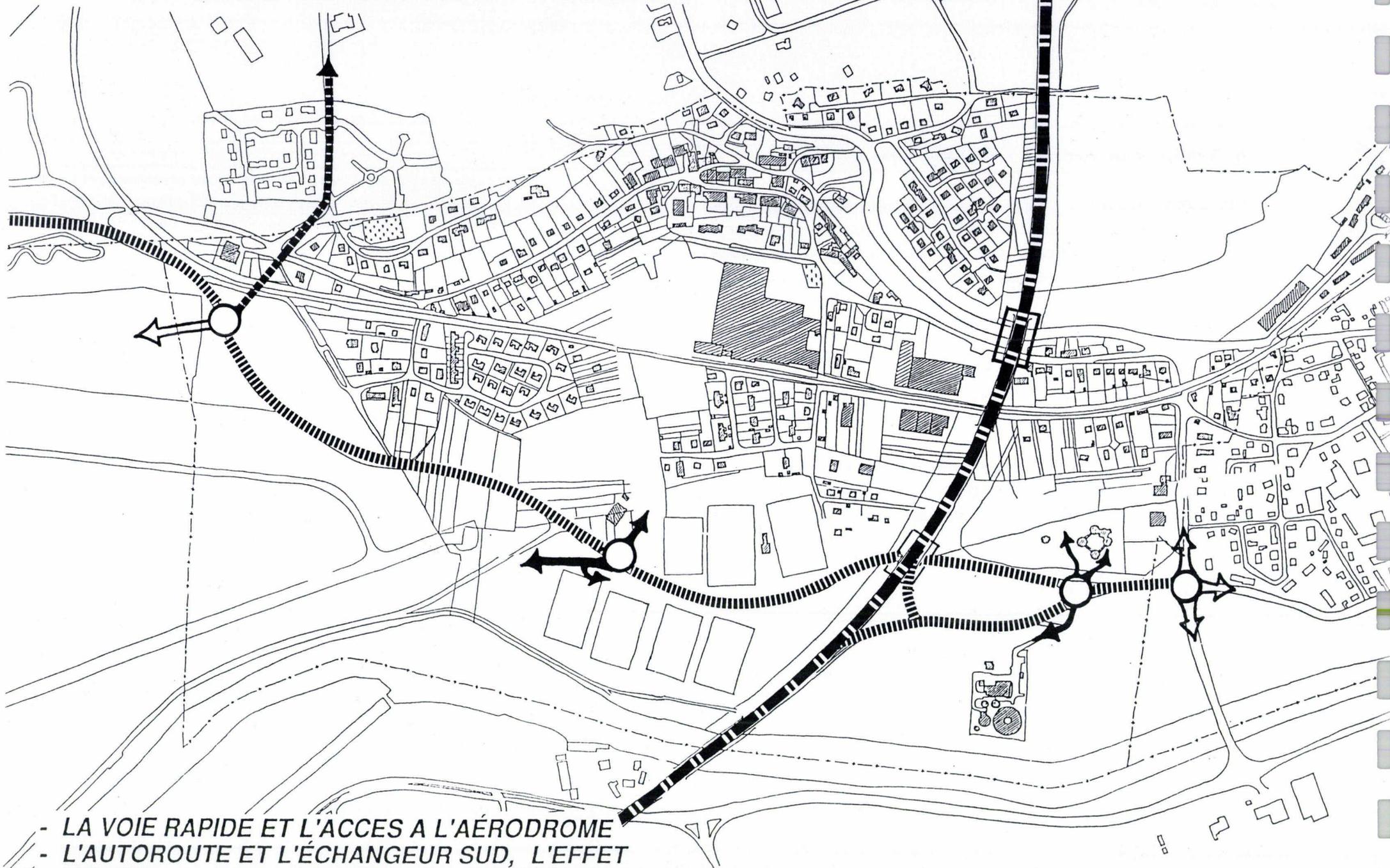
Ce phénomène de mitage très fréquent sur le DUPM dénature le site de la commune et amplifie le morcellement de son tissu.

Afin de contenir cette urbanisation lâche sur les franges de la commune, il convient de terminer d'une manière cohérente son tissu.

Cette volonté passe par l'implantation de nouvelles constructions et par différents aménagements paysagers mais surtout par la prise en compte de la voie rapide en tant que limite urbaine de la commune.

**De nouvelles constructions et aménagements
pour définir une limite claire de la commune.**

3 : DES ENJEUX D'AGGLOMÉRATION SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMMUNAL



- LA VOIE RAPIDE ET L'ACCES A L'AÉRODROME
- L'AUTOROUTE ET L'ÉCHANGEUR SUD, L'EFFET VITRINE

III - DES ENJEUX D'AGGLOMÉRATION SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMMUNAL

1 - De nouvelles fonctions urbaines pour la voie rapide

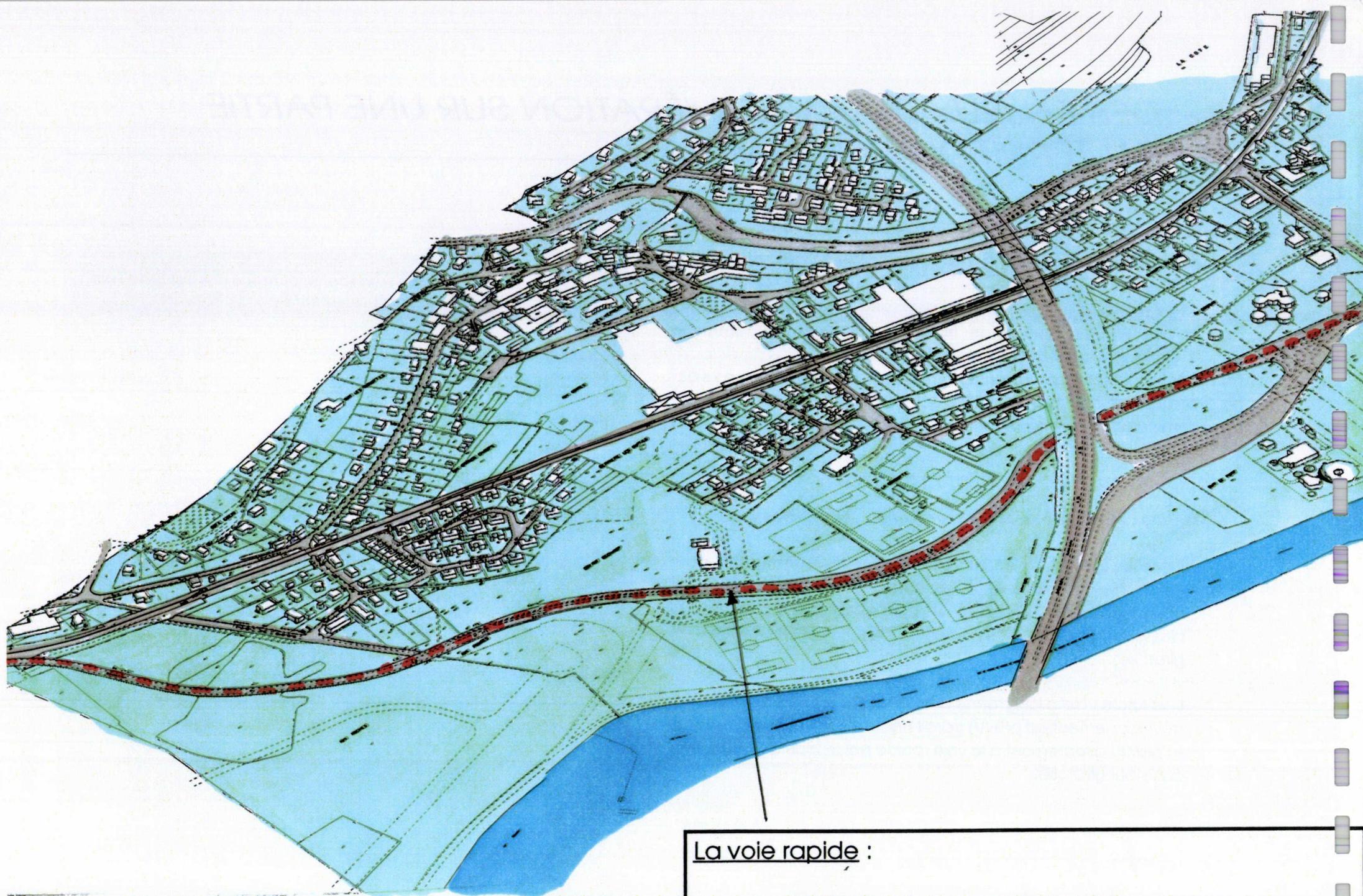
La voie rapide d'ARBOUANS récemment créée n'a aujourd'hui qu'une fonction routière de transit. De nouveau, la commune d'ARBOUANS subit le poids de cette infrastructure.

Dès lors, il convient d'atténuer l'impact de la voie rapide en lui accordant de nouvelles fonctions qui profiteraient directement à la commune mais également aux équipements du DUPM implantés sur ARBOUANS.

**Une mise en scène soutenue des équipements
par l'aménagement de la voie rapide.**

a - Une fonction de desserte très affirmée des équipements

- L'aménagement d'un accès unique sur un seul point pour l'auberge de jeunesse et la zone des poujes améliorerait considérablement la sécurité et permettrait une mise en scène plus soutenue de ces équipements sur la commune (création d'un giratoire).
- Une future voie à long terme pour accéder à l'aérodrome (si son développement est prévu) paraît nécessaire. Cet accès pourrait se greffer directement à la voie rapide par le biais d'un nouveau carrefour giratoire.



La voie rapide :

- une limite claire pour la commune
- une voie structurante

b - Une limite claire pour la commune

Évoquée précédemment, la voie rapide constituera à terme la limite du territoire urbanisé d'ARBOUANS. Des plantations d'alignement de part et d'autre de son tracé souligneront visuellement cette nouvelle limite.

c - L'intégration de la voie rapide dans l'armature viaire communale

Outre son nouveau rôle de limite, la voie rapide doit participer et renforcer le réseau viaire communal. Elle pourrait devenir une voie structurante sur lesquelles se greffent deux futures voies essentielles à la restructuration de la commune (citées précédemment).

La voie rapide : une voie structurante, une limite urbaine.

Courts C

Concevoir une intervention plastique au pourtour du carrefour d'accès à l'autoroute en considérant les portiques de lignes à haute tension comme des éléments d'architecture en soi.

Aménager un giratoire ou un carrefour traditionnel pour l'accès à la bretelle d'autoroute.

Défricher les espaces contigus à l'autoroute (garder les essences nobles). Proposer des plantations s'harmonisant au plan d'ensemble.

Traiter les abords de voiries par des engazonnements continus intégrant éventuellement contre allées et plantations d'alignement.

Marquer précisément les limites de la station d'épuration.

Création d'un cheminement piétonnier le long des berges (dans le prolongement de celui prévu sur Audincourt et jusqu'au parc de Courcelles).

Plantations en arc de cercle pouvant se répandre sur le quartier Perlinsky, (permettant de lier les espaces) et engazonnement simple des terrains.

Réserver une bande d'espaces constructibles (lots de terrains) le long de la voie rapide d'Arbouans (côté Sud). Aménager provisoirement ces espaces par des engazonnements sommaires.

Intervenir d'une manière conséquente sur la friche située entre RD 34A et station d'épuration : Les aménagements proposés s'accrocheront aux différents traitements des abords de voirie en laissant néanmoins des réserves foncières pour d'éventuels lots à construire.

LES ACTIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT À DÉVELOPPER POUR LA RECOMPOSITION PAYSAGÈRE DE L'ENTRÉE SUD

2 - La recomposition paysagère de l'entrée Sud du DUPM par le 1/2 échangeur d'ARBOUANS

Savoir tirer parti pour la commune d'un aménagement Intercommunal.

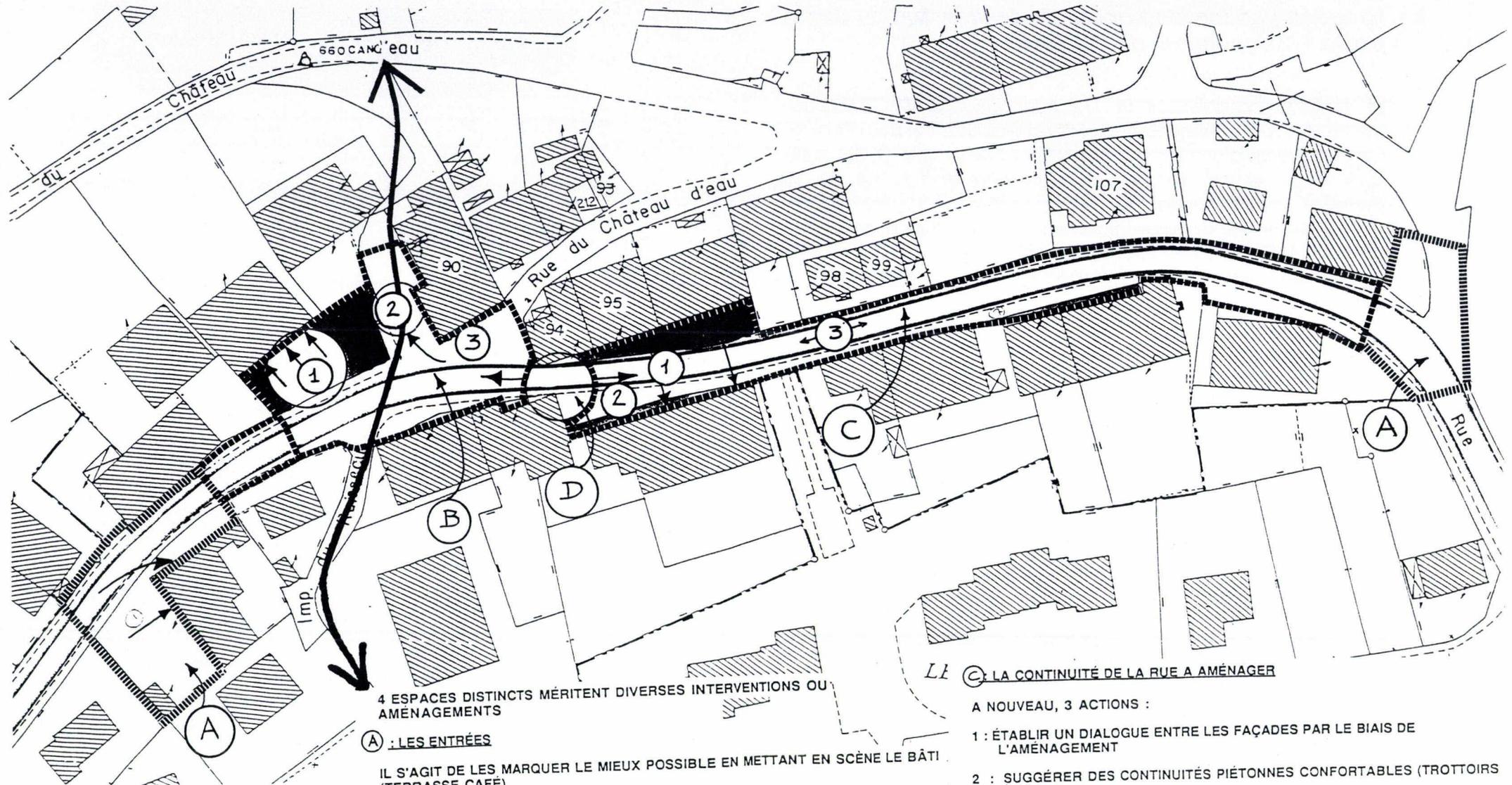
Le territoire comprenant le 1/2 échangeur d'ARBOUANS demeure un espace intercommunal très dévalorisant et peu attractif. Ce territoire est d'une importance primordiale pour le DUPM puisqu'il s'agit de son entrée par l'autoroute et à fortiori de sa première image. L'enjeu de recomposition paysagère de l'ensemble de ce site dépasse largement les problèmes d'urbanisme d'ARBOUANS. Toutefois la commune doit savoir tirer parti de cette recomposition en profitant des aménagements futurs prévus sur le site.

Une étude spécifique concernant le traitement de cette entrée Sud a été prévue par le DUPM et élaborée par l'AUD.

Succinctement, les grandes lignes en étaient :

- Adopter un plan de composition paysagère global (transformation des friches en lieux d'intérêt paysager, suppression de la végétation spontanée de piètre valeur).
- Traiter l'accès à la bretelle d'autoroute.
- Aménager les abords de voirie et réserver une bande d'espaces constructibles.
- Concevoir une intervention plastique intégrant ou soulignant au mieux les lignes à haute tension.
- Créer un cheminement le long du Doubs.
- Intégrer la station d'épuration et la piste de poids lourds école dans le paysagement d'ensemble (marquage des limites ou pénétration de la composition d'ensemble sur leurs sites respectifs), en tenant compte du projet d'extension de la station d'épuration.

PUBLICS DU VIEUX VILLAGE



4 ESPACES DISTINCTS MÉRITENT DIVERSES INTERVENTIONS OU AMÉNAGEMENTS

(A) : LES ENTRÉES

IL S'AGIT DE LES MARQUER LE MIEUX POSSIBLE EN METTANT EN SCÈNE LE BÂTI (TERRASSE CAFÉ)

(B) : L'ESPACE PUBLIC MAJEUR DE LA COMMUNE A CRÉER

3 ACTIONS POURRONT ÊTRE MENÉES :

- 1 : RÉCUPÉRER L'ESPACE ATTENANT A L'ENTREPRISE DE MAÇONNERIE POUR OFFRIR UNE PLACE PUBLIQUE AU VILLAGE
- 2 : METTRE EN VALEUR LA FONTAINE
- 3 : REQUALIFIER L'ESPACE AU LIEU D'INTERSECTION DES 2 RUES

(C) : LA CONTINUITÉ DE LA RUE A AMÉNAGER

A NOUVEAU, 3 ACTIONS :

- 1 : ÉTABLIR UN DIALOGUE ENTRE LES FAÇADES PAR LE BIAIS DE L'AMÉNAGEMENT
- 2 : SUGGÉRER DES CONTINUITÉS PIÉTONNES CONFORTABLES (TROTTOIRS ÉLARGIS)
- 3 : INTÉGRER L'ESPACE DE LA VOIRIE DANS LA RÉFLEXION D'ENSEMBLE

(D) : L'ESPACE D'ARTICULATION A TRAITER

- 1 : AMÉNAGER CETTE ARTICULATION EN ESPACE MIXTE (PIÉTON, VOITURE)
- 2 : ADOPTER LE PRINCIPE DE CIRCULATION ALTERNÉE

IV - LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU VIEUX VILLAGE _____

1 - Un schéma de principe d'aménagement :

Le besoin de requalifier les espaces aujourd'hui délaissés du centre est manifeste. Les travaux entrepris et menés par les services de la DDE, constituent une première phase louable de ce projet de requalification.

Toutefois, il convient d'impulser une nouvelle dynamique pour mener le projet de reconquête du centre à son terme.

A ce titre, des principes d'aménagements (dont certains sont déjà réalisés) furent validés, ils concernent 4 espaces distincts :

a - les entrées :

Il s'agit de les marquer le mieux possible en mettant en scène le bâti :

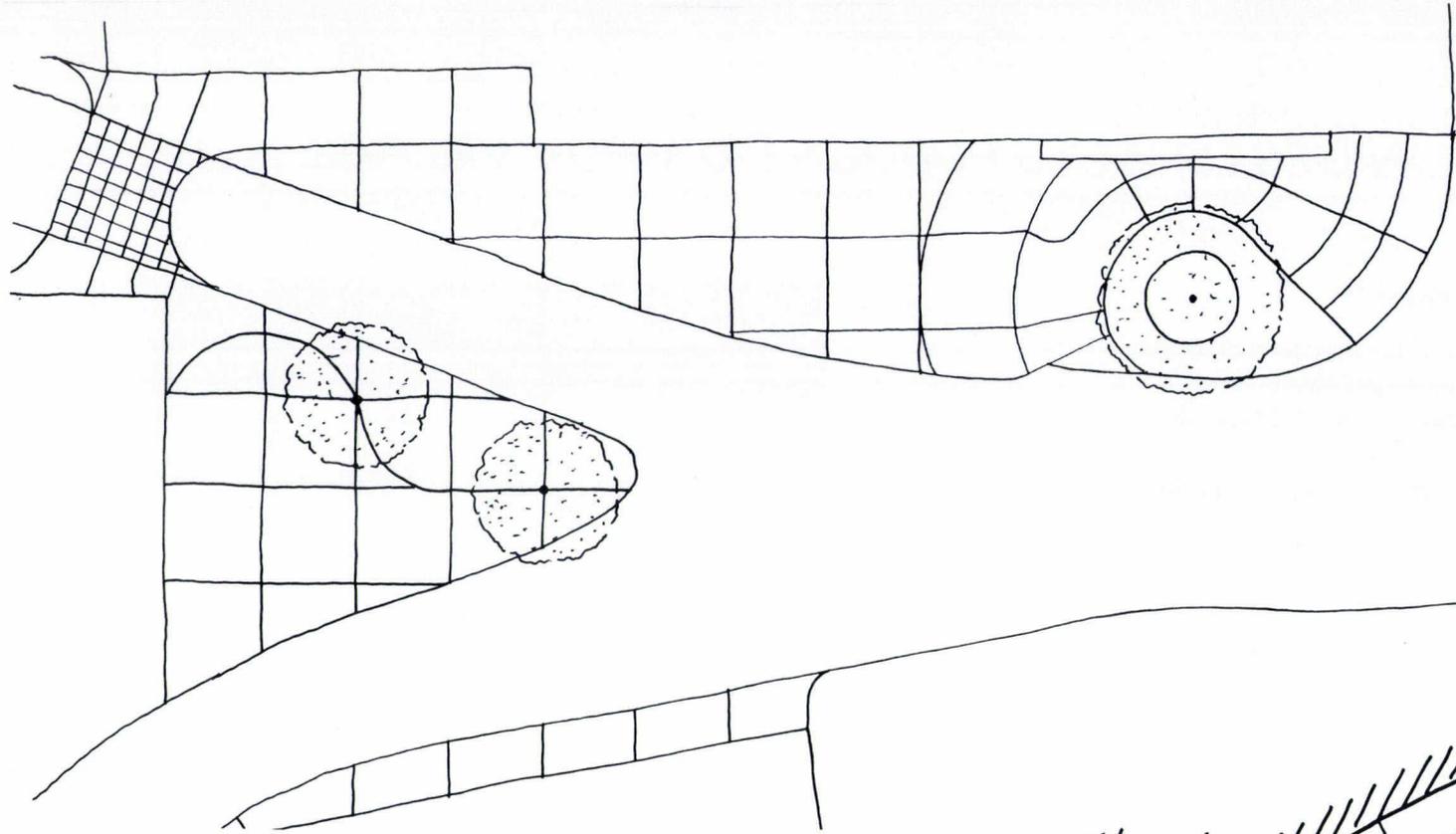
- **entrée Ouest** : un traitement des sols adéquat matérialisera la terrasse du restaurant (signal). Un rapport entre le restaurant et la ferme située en face pourrait être défini (continuité du traitement de l'espace). Diverses plantations structurent cette entrée.
- **entrée Est** : le marquage des sols par un pavage semble suffisant sur cet espace.

b - l'espace public majeur de la commune à créer :

Afin de créer de toute pièce cet espace, 3 actions pourront être menées :

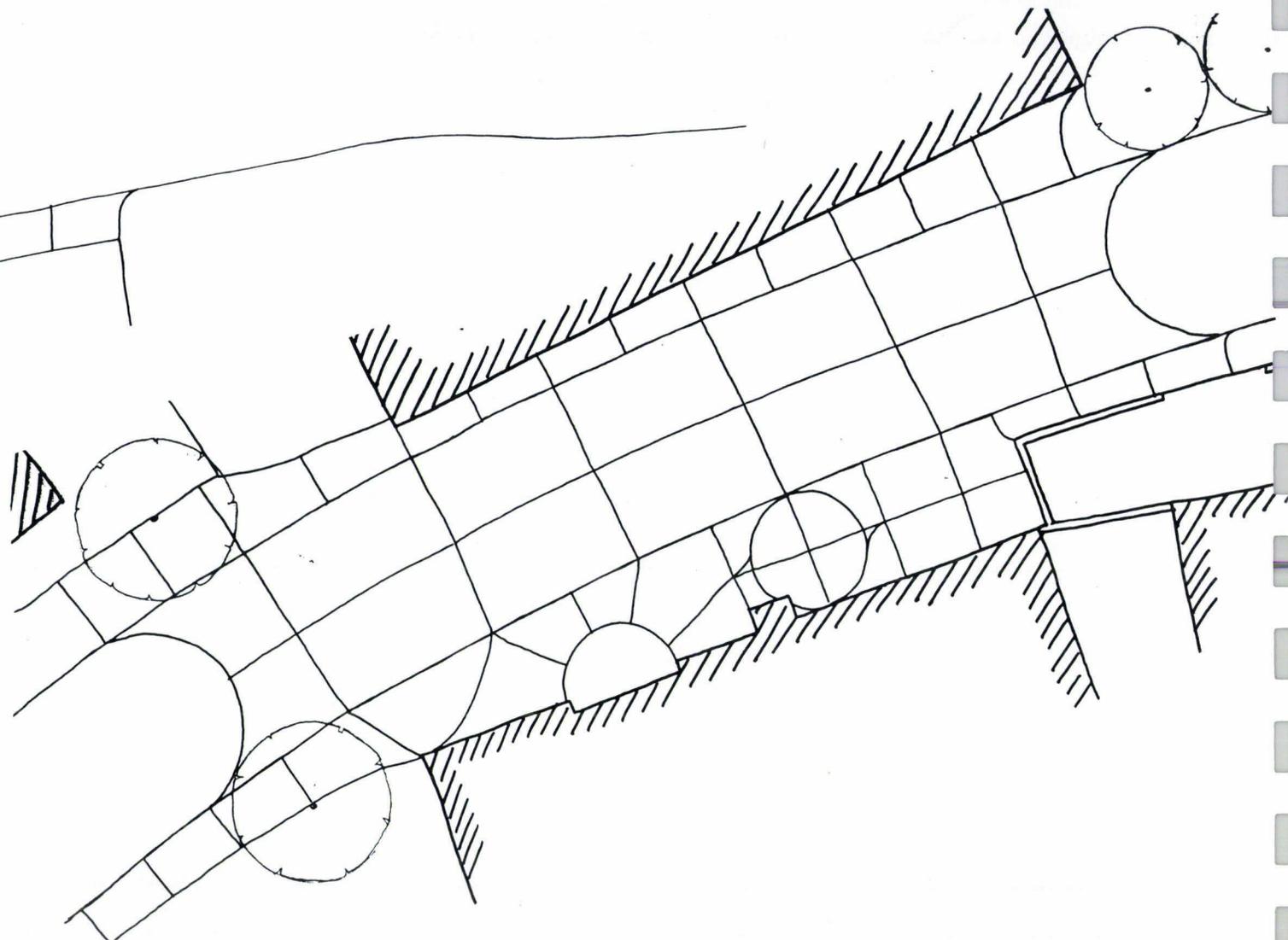
- Récupérer l'espace attenant à l'entreprise de maçonnerie pour offrir une place publique au village.
- Restaurer, puis mettre en valeur la fontaine.
- Requalifier l'espace d'intersection au centre, de la rue principale et de la rue du château d'eau.

Créer de véritables espaces publics au centre de la commune.



AMENAGEMENTS REALISES

- ↳ Choix de calepinage
- ↳ Plantations d'arbres



c - La continuité de la rue de Courcelles à aménager :

A nouveau, 3 actions furent entreprises :

- Etablir un dialogue entre les façades par le biais de l'aménagement.
- Suggérer des continuités piétonnes confortables (trottoirs élargis).
- Intégrer l'espace de la voirie dans la réflexion d'ensemble.

d - L'espace d'articulation à traiter :

Le goulot constitué par l'avancée des deux fermes mérite un traitement particulier :

- aménager cette articulation en espace mixte (piétons, voitures).
- adopter le principe de circulation alternée.

2 - Les propositions de projets :

Différentes esquisses d'aménagement sont à étudier concernant l'espace public majeur de la commune.

Une proposition générale sera par conséquent développée ainsi que plusieurs variantes :

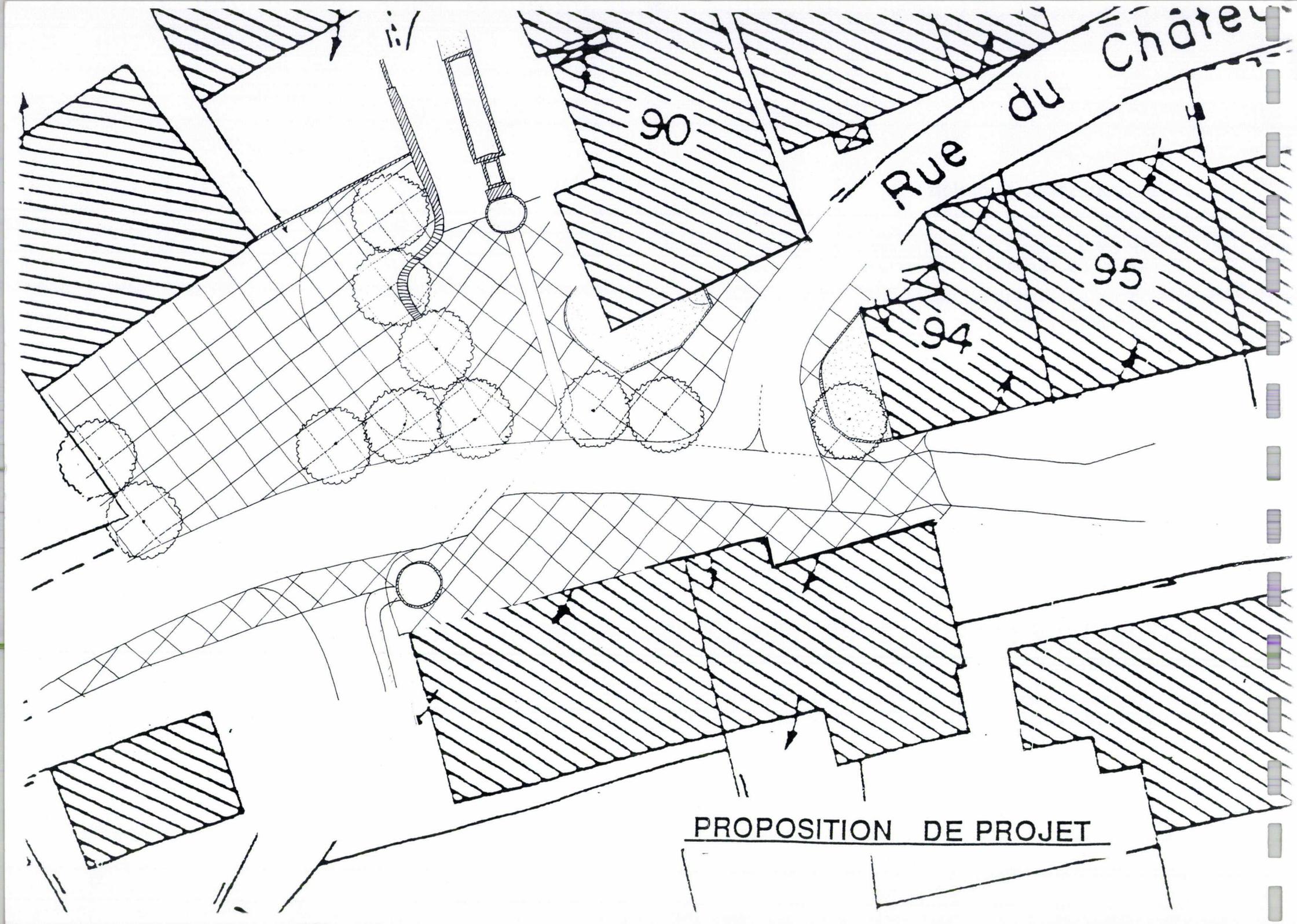
a - Proposition générale :

La place, événement majeur des espaces publics du village, est à créer par un traitement des sols, mais aussi, par une définition spatiale. Ainsi, la place sera circonscrite par des espaces privatifs dont la fermeture devra être soignée (grilles, plantations d'arbres). Son espace public sera constitué par le tènement de l'entreprise de maçonnerie et sa reconversion (si l'achat de la propriété est possible).

Pour dynamiser l'espace, la reconversion de l'activité de maçonnerie en équipement public ou en commerce, serait de bon aloi.

La bande de circulation de la voirie sera à matérialiser. La continuité de l'espace public pourrait être rappelé sur le trottoir adjacent à la place.

La fontaine, élément prégnant du patrimoine d'Arbouans, serait redécouverte par le traitement très soigné d'un micro lieu bien spécifique sur la place.



Rue du Château

90

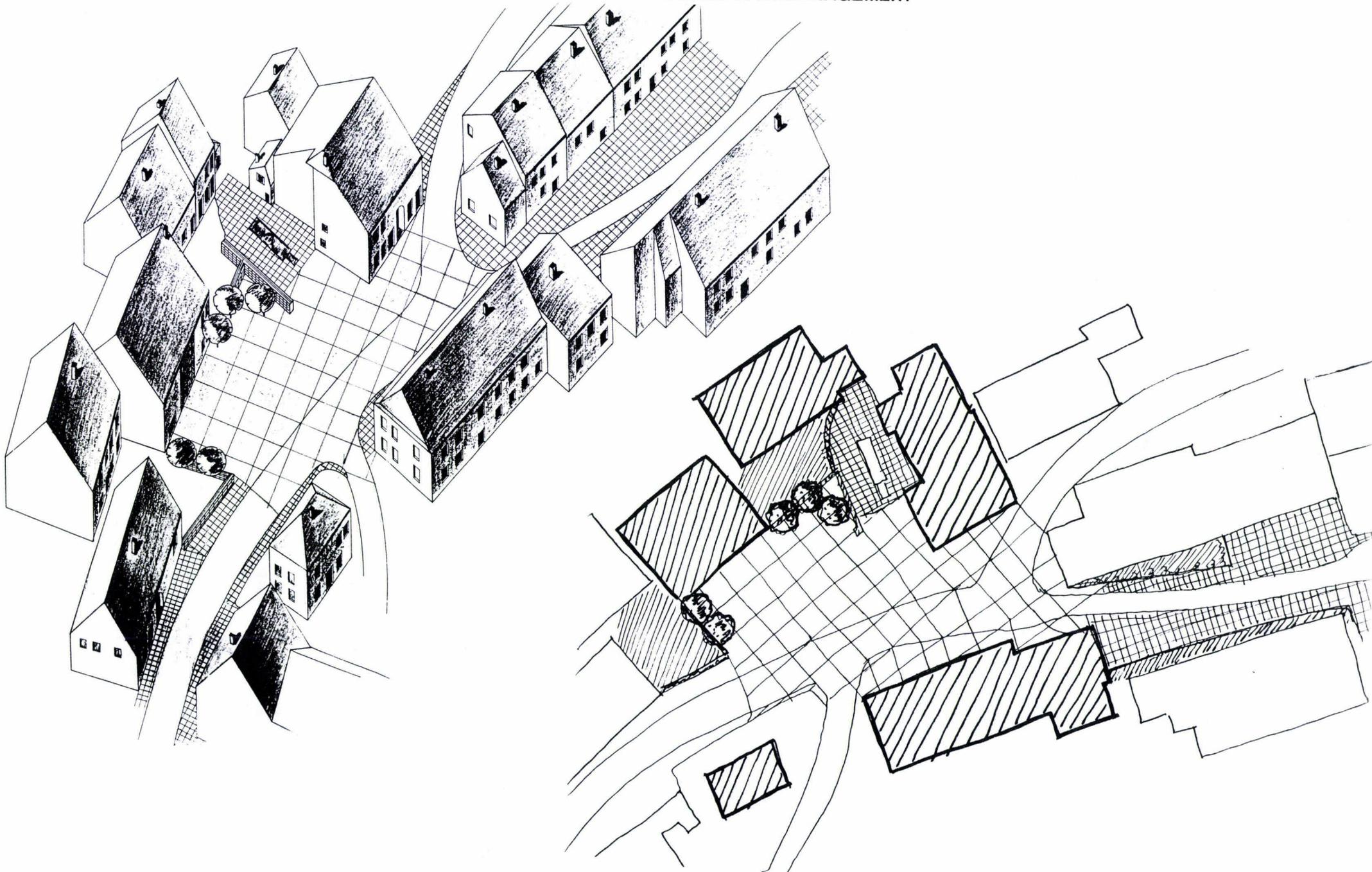
95

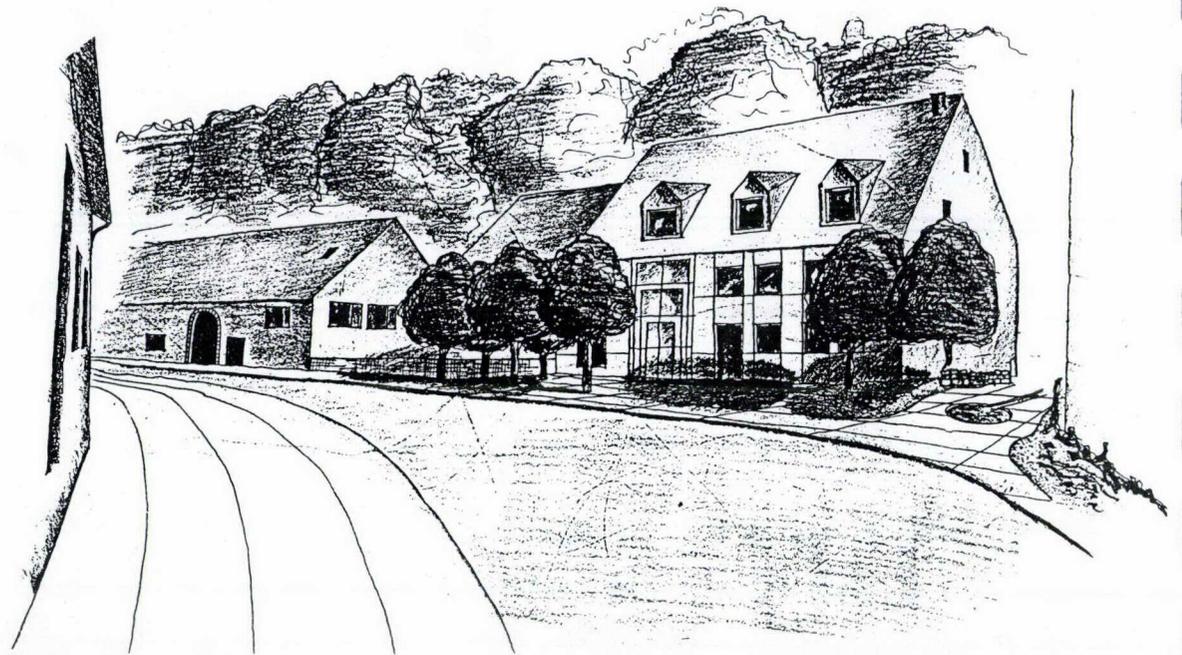
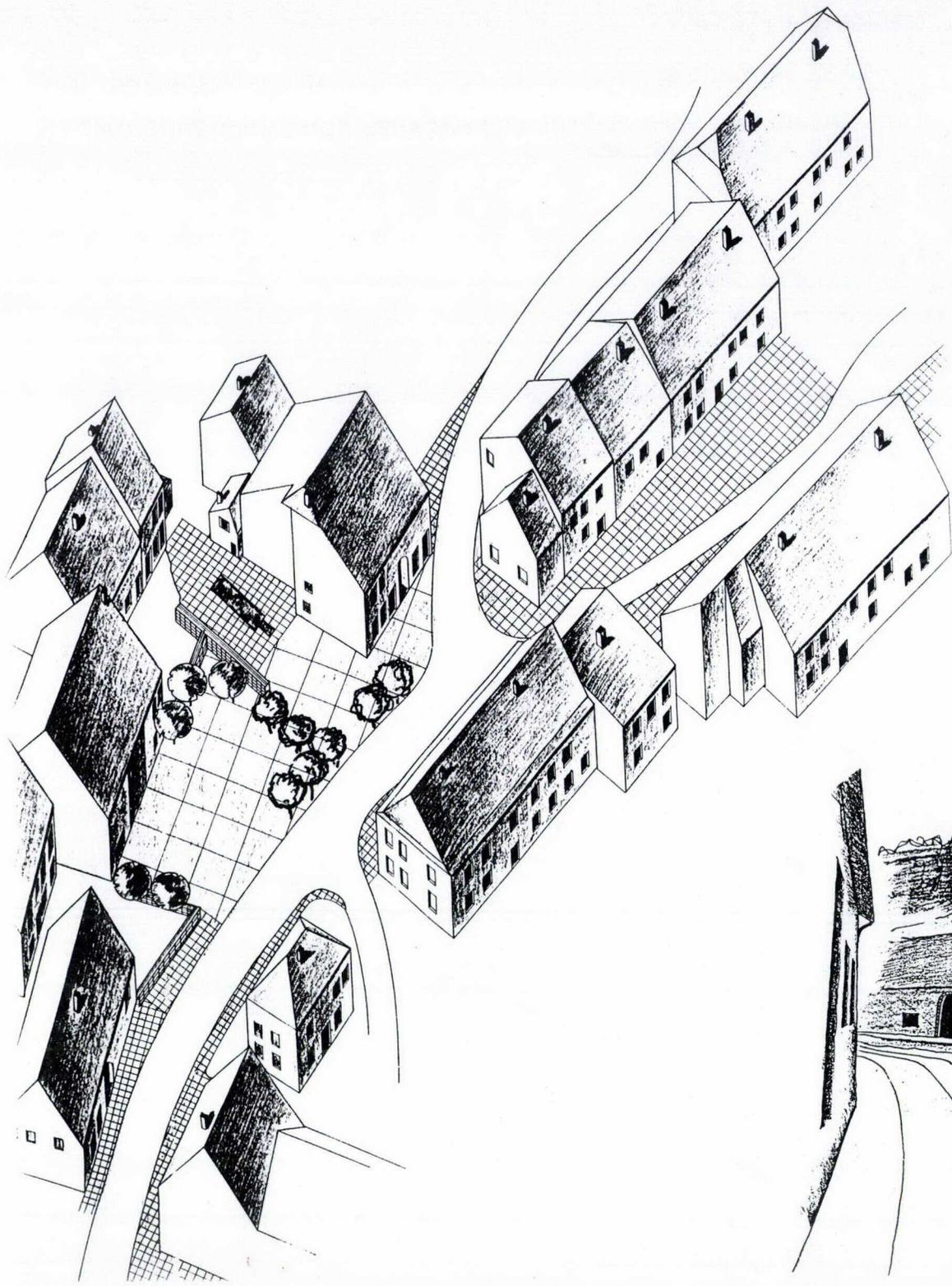
94

PROPOSITION DE PROJET

VARIANTE 1 :

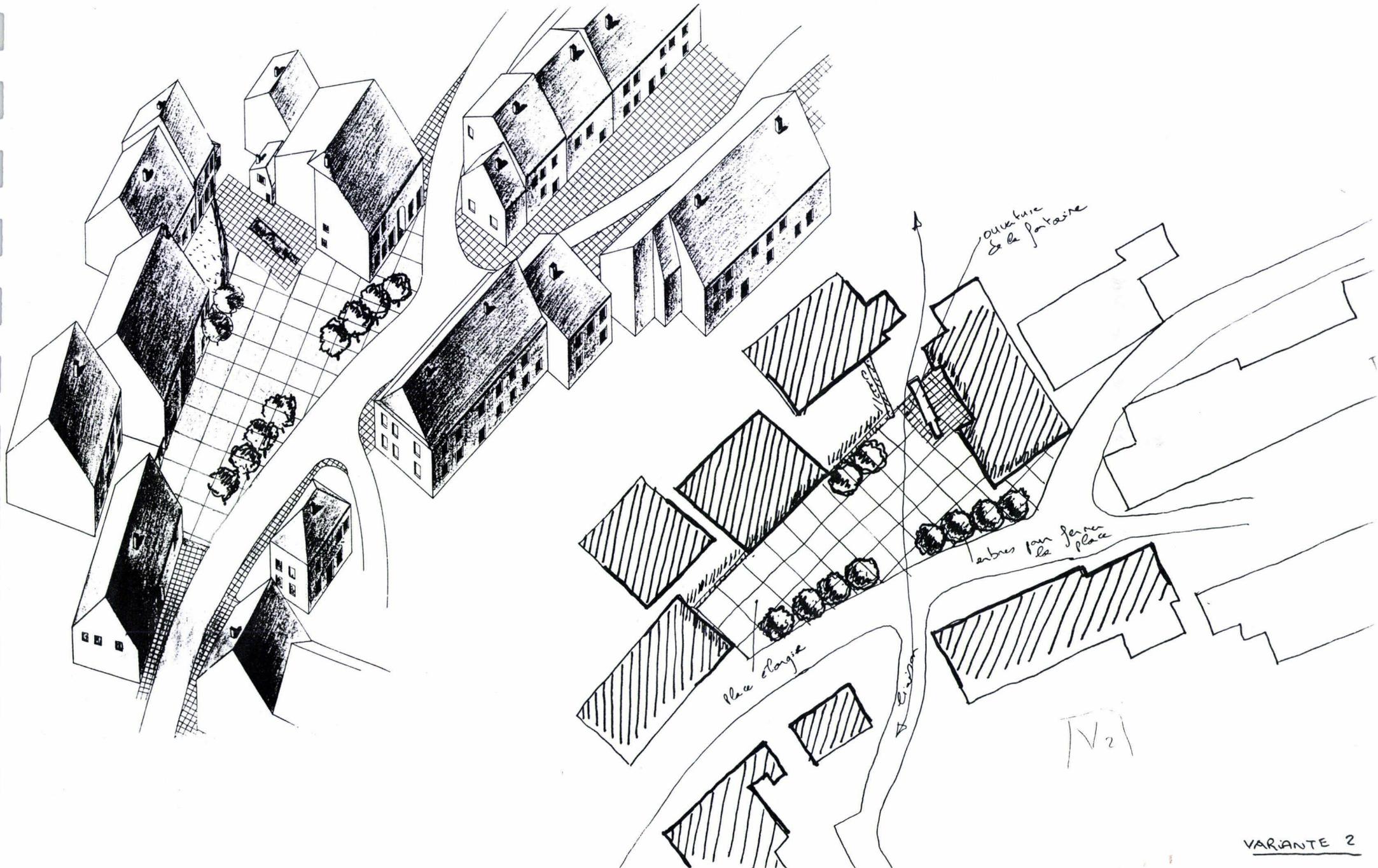
LA PLACE DÉBORDE SUR LA VOIE ET EST EN CONTACT AVEC L'AUTRE FRONT BÂTI.
LES JARDINS PRIVATIFS CONTRE LES FAÇADES SONT MAINTENUS MAIS INTÉGRÉS A L'AMÉNAGEMENT





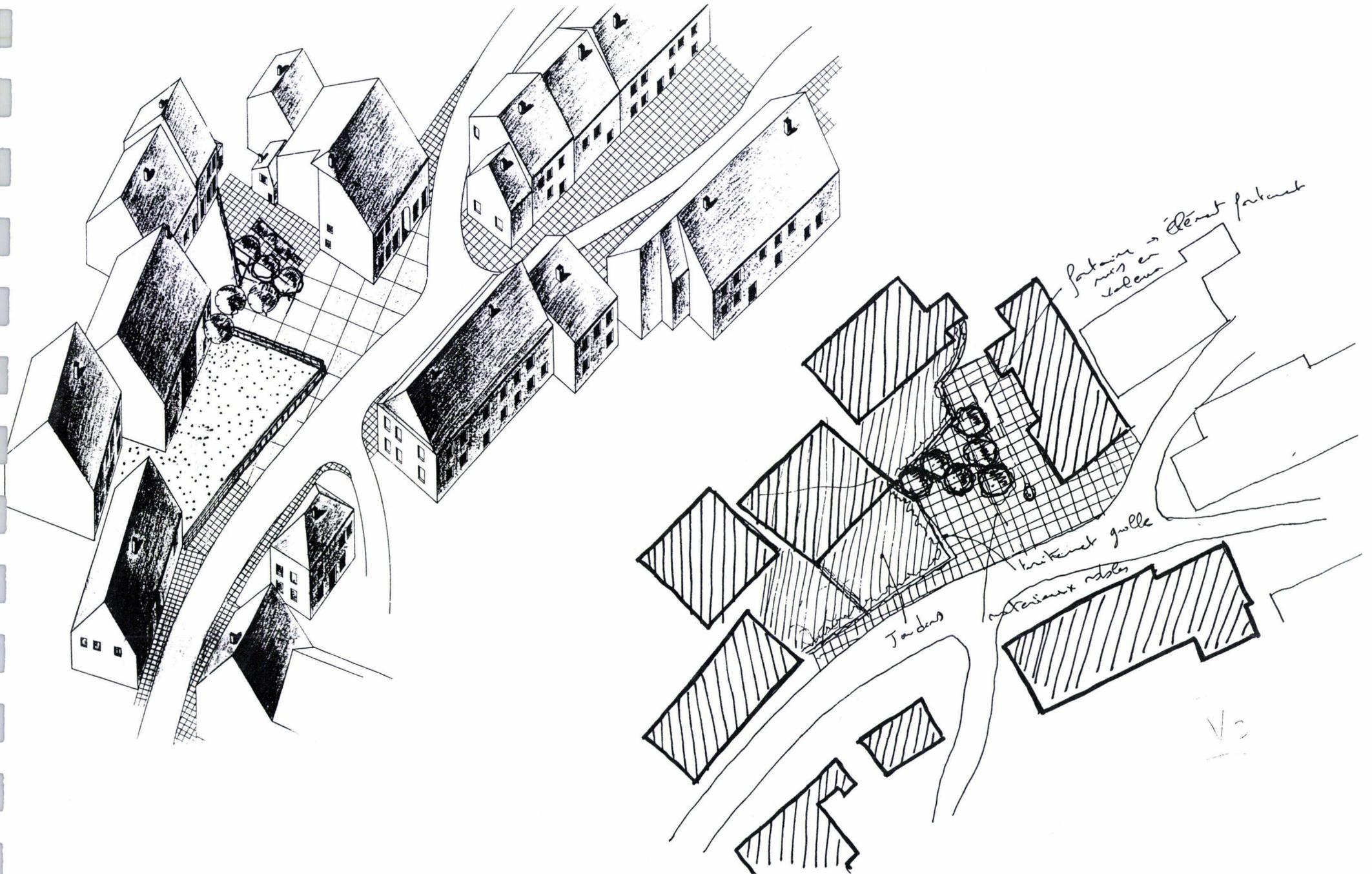
VARIANTE 2 :

PLACE ÉLARGIE ET FERMÉE PAR UN RIDEAU D'ARBRES



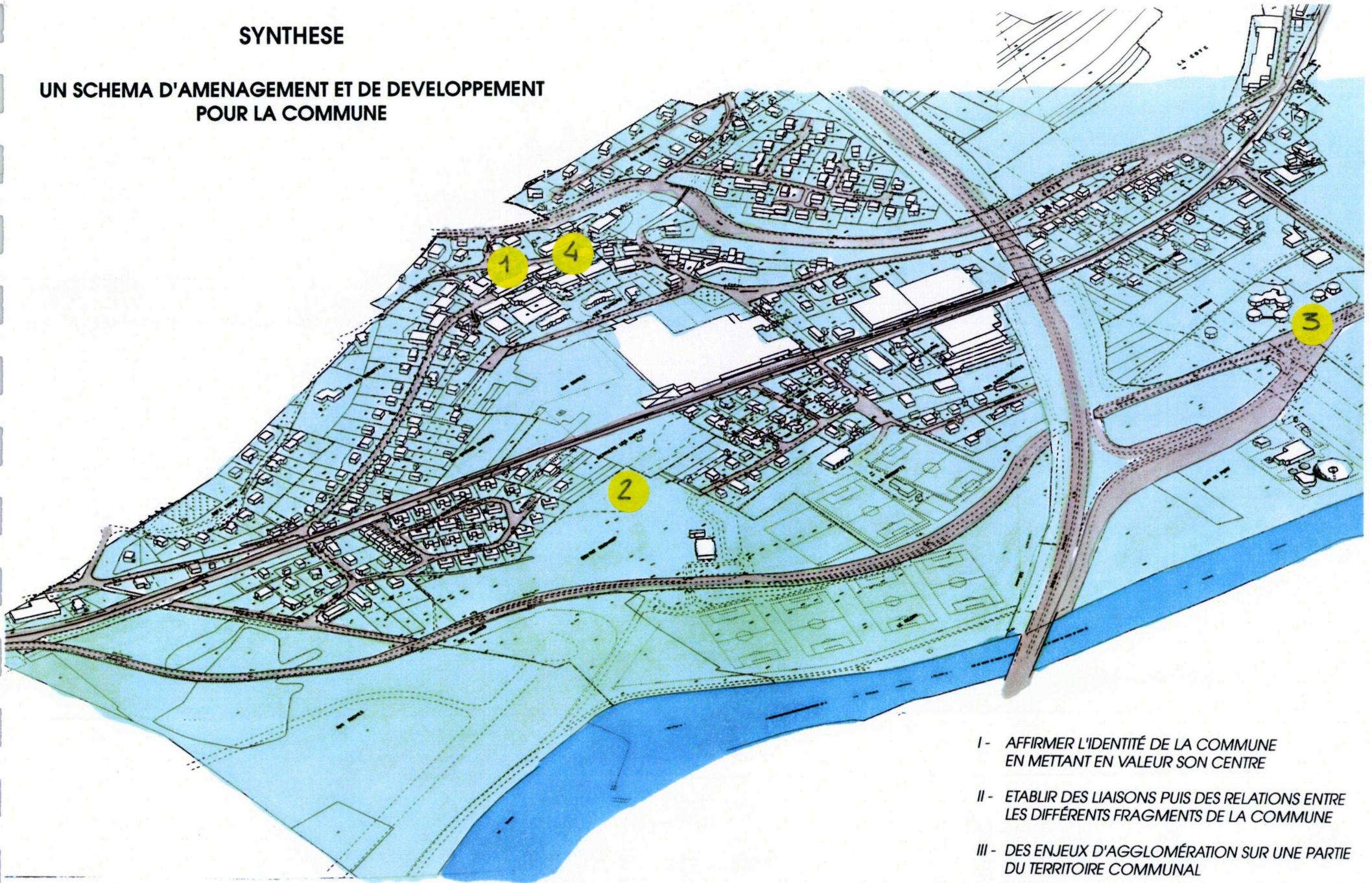
VARIANTE 3 :

- RÉDUIRE LES DIMENSIONS DE LA PLACE : LA FONTAINE EN DEVIENT L'ÉLÉMENT MAJEUR
- OFFRIR DES JARDINS PRIVATIFS



SYNTHESE

UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE



- I - AFFIRMER L'IDENTITE DE LA COMMUNE
EN METTANT EN VALEUR SON CENTRE
- II - ETABLIR DES LIAISONS PUIS DES RELATIONS ENTRE
LES DIFFERENTS FRAGMENTS DE LA COMMUNE
- III - DES ENJEUX D'AGGLOMERATION SUR UNE PARTIE
DU TERRITOIRE COMMUNAL
- IV - LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
DU VIEUX VILLAGE